



Charte Forestière de Territoire 2023 - 2025

Communauté d'agglomération
de la Presqu'île de Guérande-Atlantique



Prélude

Introduction.....	3
Le territoire s'engage !.....	4
Rappel des étapes d'élaboration de la CFT.....	5



Introduction

La forêt sur le territoire de Cap Atlantique représente 14% du territoire soit 5600 ha (source : IGN base de donnée forêt V2). Elle fait partie intégrante du paysage. Sous forme de forêt dunaire sur la frange littorale, de maillage bocager et boisements sur le cœur rural du territoire, la forêt est partout.

Plus communément appelée « bois » ou « boisements » par les habitants, cette forêt est une ressource très morcelée, peu connue et surtout peu valorisée sur le territoire.

Dans un contexte de développement durable, la filière forêt bois française est mise en avant comme un atout pour répondre aux objectifs nationaux de transition énergétique et d'enjeux environnementaux.

« Planter et régénérer la forêt pour séquestrer plus de carbone, produire un bois de qualité, le substituer aux matériaux énergivores et aux énergies fossiles. » (France Bois Industrie Entreprise, 2018)

Malgré l'important potentiel, il est constaté au niveau régional une faible mobilisation de bois et une sous-valorisation de la ressource influant sur la dynamique de renouvellement des forêts.

« Le rythme insuffisant de renouvellement de certains peuplements peut entraîner des problèmes phytosanitaires et un appauvrissement à la fois de la ressource et des écosystèmes forestiers. » (Région Pays de la Loire, 2018)

En ce sens, les collectivités territoriales ont un rôle à jouer dans la structuration d'une filière et la réintégration sur les territoires d'une valorisation :

- **Économique** : En favorisant la mobilisation de bois, la création d'emploi autour de cette ressource présente, l'amélioration de la valeur ajoutée et la structuration de filière courte pour répondre aux besoins énergétiques du territoire.
- **Écologique** : En s'assurant de la gestion durable des forêts et la prise en compte des enjeux environnementaux dans les pratiques.
- **Sociale** : En permettant la réappropriation de la forêt dans sa multifonctionnalité par le public.

Le territoire s'engage !

La Charte Forestière de Territoire (CFT) est un outil de nature contractuelle au service d'un territoire. Elle a été créée par la loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001 et permet la mise en place d'un programme d'action au service de la multifonctionnalité des forêts. Elle comporte une dimension économique, sociale, environnementale et vise à dynamiser autant l'amont que l'aval de la filière.

Elle permet de concrétiser des objectifs stratégiques et des actions opérationnelles.

A travers cette charte, le territoire s'engage vers une politique forestière.

Elle contribue aux objectifs régionaux et nationaux et nécessite :

- l'association préalable de tous les acteurs impliqués localement ;
- la mise en œuvre d'un programme d'actions (évolutif) ;
- une animation du territoire ;
- la prise en compte des différentes échelles territoriales, dans une optique de coopération et de cohérence.

« La Charte Forestière de Territoire est un outil de nature contractuelle au service d'un territoire, qui permet de valoriser la ressource locale et multifonctionnelle que constitue sa forêt dans une optique de développement. » (FNCOFOR - Fédération nationale des Communes forestières, 2016)

Etapes d'élaboration de la CFT

Le programme d'actions 2023-2027 de la CFT Cap Atlantique est issu d'une phase de concertation et d'actions précurseurs.

Une première phase de réflexion a été menée en 2018 afin d'établir **un diagnostic forestier sur le territoire de Cap Atlantique**. Ce diagnostic a donné lieu à un rapport concluant de manière favorable à la mise en place d'une politique forestière. La Charte Forestière de Territoire a été ciblée comme un outil permettant la structuration et planification de cette politique. Ainsi, en mars 2019 les élus de CAP Atlantique ont voté une délibération favorable pour s'engager dans l'élaboration d'une stratégie locale de développement forestier à travers une CFT.

Un groupe de travail composé d'élus locaux, de représentants des propriétaires, du CNPF, de la DRAAF, de la DDTM, et de professionnels de la filière a été constitué afin de parvenir à un programme d'actions concertées.



Phase du projet	Durée	Contenu
Emergence	Plusieurs mois	Réflexion sur le périmètre de la CFT, sa structure porteuse, information des élus du territoire, demandes de financement...
Elaboration	1-2 ans	Réalisation d'un diagnostic complet de la filière forêt-bois du territoire. Définition d'objectifs et d'une stratégie partagés. Validation de la CFT par les partenaires (signature).
Mise en œuvre	3 ans minimum	Réalisations d'actions menées par le maître d'ouvrage de la CFT et les partenaires, suivi de la CFT par l'animateur du territoire.
Evaluation	Plusieurs mois	Mise en place d'un comité d'évaluation, analyse des indicateurs, remobilisation des partenaires dans une optique d'évaluation qualitative, réflexions sur la pertinence de la démarche, son efficacité, les pistes pour un nouveau programme d'actions.

FNCOFOR "Politiques forestières territoriales Chartes forestières de territoire", juin 2016

Diagnostic du territoire de Cap Atlantique

Cap Atlantique, un territoire et une structure.....	7
Un territoire littoral avec un cœur agricole et bocager.....	8
La forêt sur le territoire de Cap Atlantique.....	10
Une ressource forestière réelle mais sous valorisée.....	12
Comment améliorer la gestion forestière ?.....	15
Des professionnels de la filière bois intéressés par la démarche	16
Liste des professionnels de la filière bois.....	17
Bois énergie et bois de chauffage, un potentiel.....	18
La forêt dans les documents d'urbanisme.....	19
Les acteurs du territoire en faveur d'une valorisation des bois et des forêts....	21



Cap Atlantique, un territoire et une structure

Cap Atlantique est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) créé en 2003.

Elle est composée de 15 communes sur deux départements, le Morbihan et la Loire-Atlantique, et sur deux régions, la Bretagne et les Pays de la Loire.

L'intercommunalité permet aux communes de gérer en commun de nombreux projets à l'échelle du territoire. Cette intercommunalité comporte 72 802 habitants (360 000 habitants en saison estivale) sur une superficie de 395 km².



Les 15 communes se sont regroupées autour d'un projet de développement durable comprenant quatre objectifs majeurs :

- Mener une politique active de dynamisation de l'économie permettant de créer de nouveaux emplois.
- Conduire une politique de développement raisonné et harmonieux de l'urbanisation et de l'habitat.
- Renforcer l'attractivité du territoire par des équipements et des services publics performants et en mettant en œuvre une politique du logement adaptée au besoin de la population actuelle et future.
- Préserver et valoriser les richesses naturelles et plus généralement le cadre de vie.

Cette mutualisation de compétences crée un contexte favorable au développement et à la réalisation de projets de territoire ambitieux.

L'Agglo a décidé d'un projet de territoire "2030" organisé autour de trois ambitions : un territoire accélérateur de la transition écologique, un territoire porteur du bien-vivre pour tous, un territoire uni et intégré au profit du dynamisme global.

Un territoire littoral avec un cœur agricole et bocager (1/2)

Située sur le rivage atlantique et délimitée par la Loire, la Brière et la Vilaine, Cap Atlantique constitue un territoire aux multiples facettes associant des paysages urbains, maritimes et ruraux. On distingue 7 entités paysagères qui se différencient autant par le type de milieux que par les activités qui s'y développent.

Entité paysagère :

- 1 : Le littoral et la zone rétro littorale
- 2 : La Vilaine et son estuaire
- 3 : Le bocage sous influence résidentielle
- 4 : Le bocage à dominante rurale
- 5 : Les marais salants de Guérande
- 6 : Le bassin du Mes
- 7 : Le marais de Grande Brière



• Littoral (1)

Le littoral est une alternance de zones fortement urbanisées (la Baule-Escoublac, Pornichet, Le Pouliguen) et de zones plus naturelles rocheuses ou sableuses (presqu'île de Pen Bron, côte sauvage de Batz-sur-Mer et du Croisic, falaises de Pénestin). L'économie du littoral s'articule autour d'une forte activité touristique (restauration, camping, hôtel) et d'une activité primaire de très haute qualité liée à la mer : pêche, conchyliculture (moules, coques, huîtres et palourdes).

Les enjeux forestiers sur le littoral sont la préservation des sites, la protection des espèces ainsi que l'accueil du public. Les dunes littorales marquent le paysage côtier d'une bande de pins maritimes mêlée de chênes verts.

Un territoire littoral avec un cœur agricole et bocager (2/2)

- **La Vilaine et son estuaire (2)**

L'estuaire de la Vilaine, qui s'étend de l'embouchure de la Vilaine au barrage d'Arzal-Camoël, se caractérise par la présence d'étiérs et d'étangs marécageux au pied d'escarpements rocheux boisés. Ces espaces sauvages, peu urbanisés possèdent de forts enjeux écologiques et paysagers.

- **Bocage sous influence résidentielle (3)**

Le bocage sous influence résidentielle constitue un maillage de prés, terres agricoles et constructions. Les haies sont discontinues et dégradées. Les boisements ne constituent pas une entité marquée, mais sont fortement présents, disséminés sur toute la zone. La déstructuration du bocage est la conséquence de remembrements partiels ou d'autres types d'évolution du foncier qui ont conduit à la fusion de parcelles juxtaposées. Ces espaces sont marqués par une forte pression foncière et immobilière. La gestion forestière sur ces espaces est donc particulièrement sensible et l'acceptabilité des coupes faible. Ces espaces constituent un « pont vert » entre le littoral, les marais salants et la Brière. Ils sont identifiés comme un enjeu pour la préservation de la biodiversité.

*« La Protection voire le renforcement de ce réseau forestier constitue une grande opportunité en termes de gestion environnementale et paysagère, la forêt jouant un rôle indispensable pour la structure du grand paysage. »
(Cap Atlantique 3, 2018)*

- **Bocage à dominante rurale (4)**

Le bocage à dominante rurale, situé dans la moitié nord du territoire, est caractérisé par des espaces agricoles et ruraux ainsi que par une densité importante de boisements. Avec les mutations économiques du XXe siècle (changement des pratiques agricoles, développement industriel et touristique), la diminution de l'activité agricole a laissé place à une reconquête de la forêt sur ces territoires. La problématique du morcellement foncier est encore plus marquée sur ces espaces.

- **Marais salants de Guérande et le bassin du Mes (5 et 6)**

Les marais salants sont une mosaïque de bassins séparés par des talus argileux et alimentés en eau par des canaux. Ils constituent une entité paysagère et patrimoniale d'exception au sein de laquelle les boisements sont inexistants.

La forêt sur le territoire de Cap Atlantique (1/2) :

- environ 14% du territoire
- privée à plus de 90%

Définition de la forêt (FAO)

- Superficie > 0,5 hectare (5 000m²)
- Hauteur d'arbre > 5 mètres
- Couvert forestier >10%

Forêt fermée

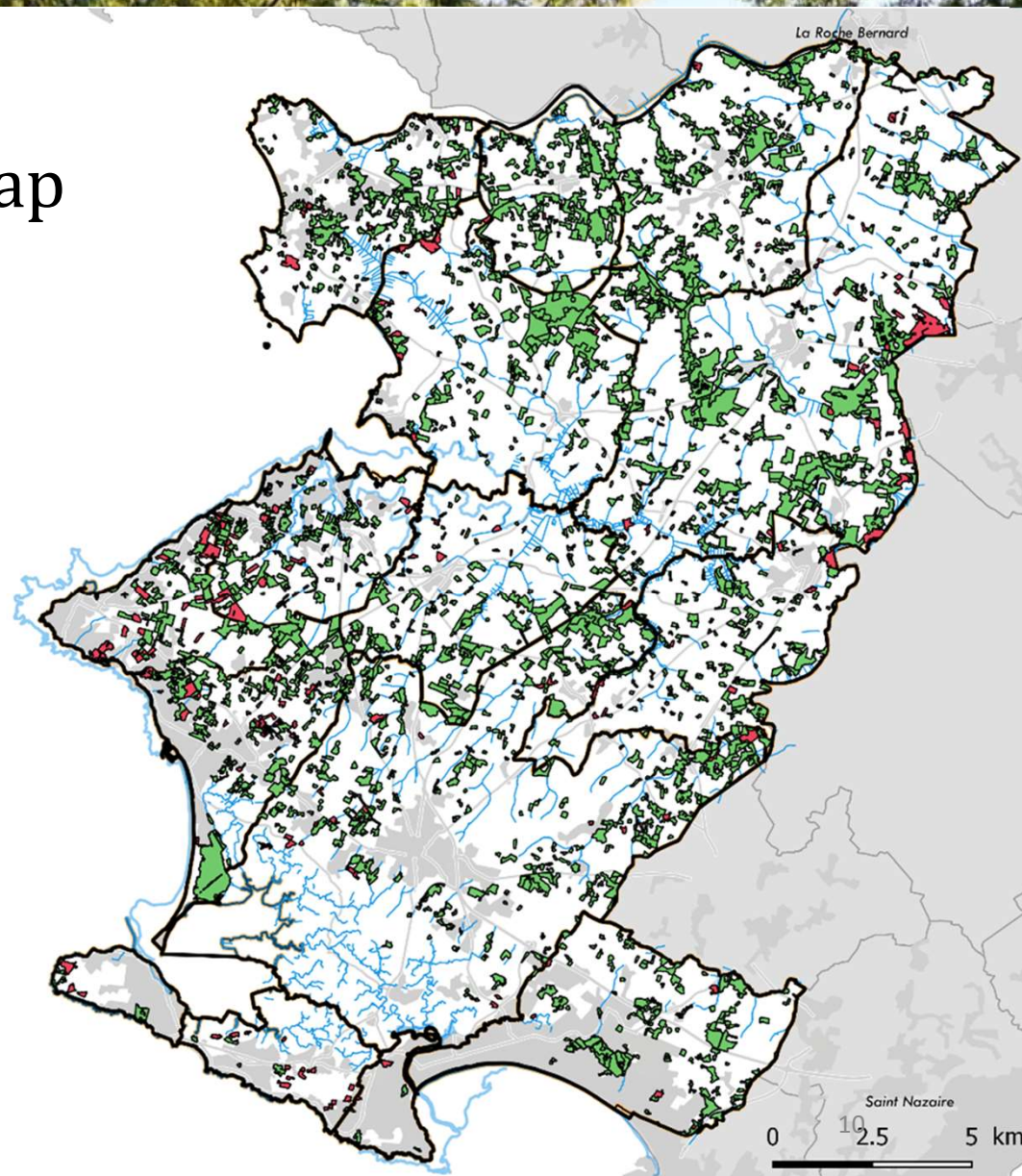
5658 ha

Couvert > 40%

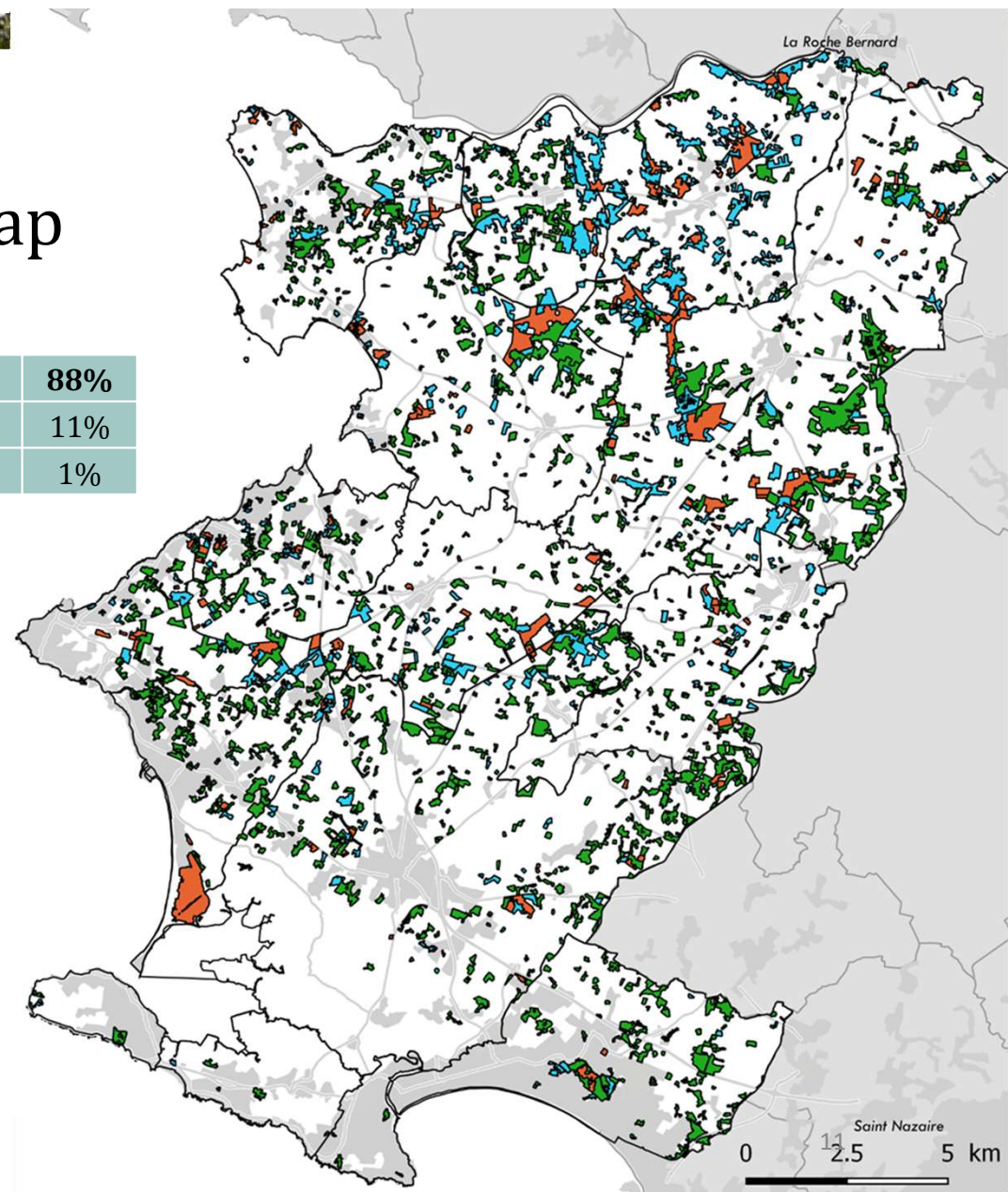
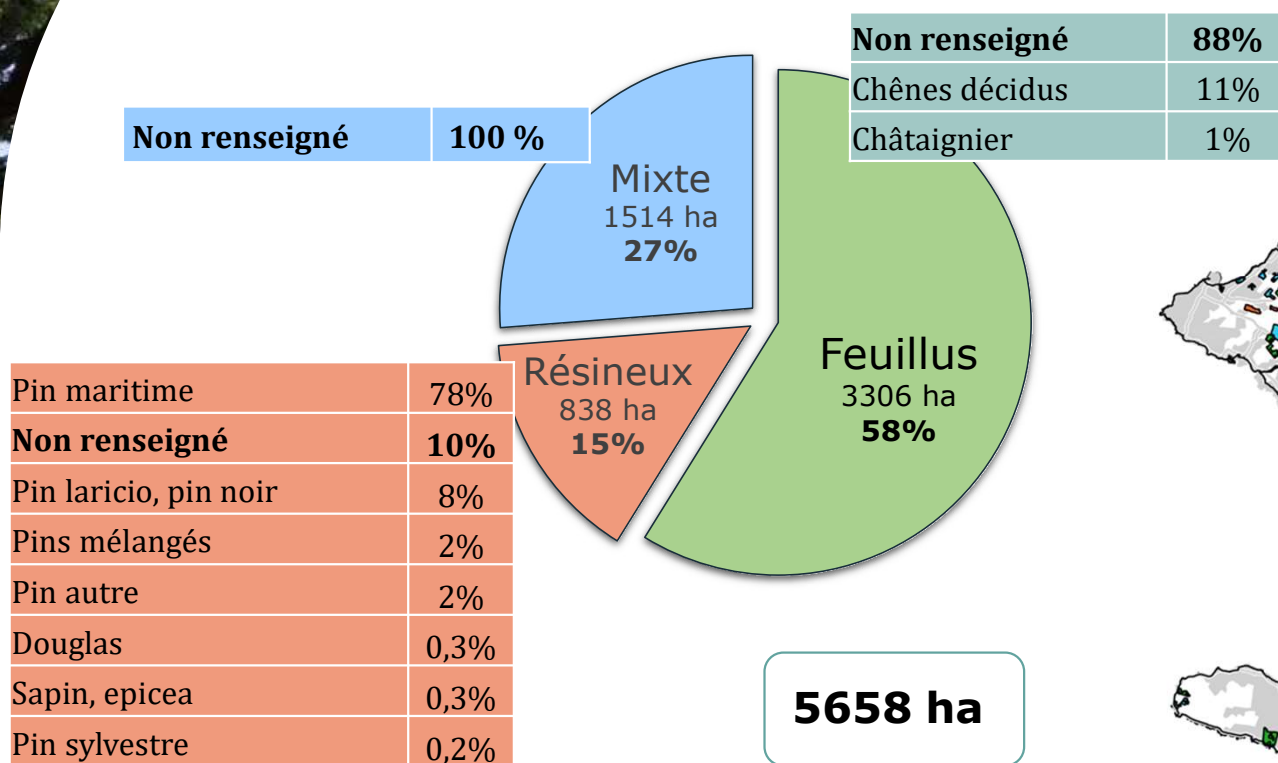
Forêt ouverte

480 ha

Couvert 10% - 40%



La forêt sur le territoire de Cap Atlantique (2/2) :



Une ressource forestière réelle mais sous valorisée (1/2)

L'exploitation de la donnée « IGN forêt V2 » a mis en valeur la présence d'une ressource forestière sur le territoire de Cap Atlantique. La phase terrain, qui a consisté à parcourir les bois des propriétaires rencontrés, a permis d'avoir une idée plus précise des types de peuplements les plus fréquents. Afin d'aller plus loin dans leur description, voici les principaux peuplements identifiés sur le territoire :

1. La futaie régulière pure de pin maritime, issue de régénération naturelle

Ce peuplement est intéressant pour la filière et les propriétaires arrivent facilement à le valoriser. Les produits récoltés sont souvent de qualité médiocre résultat du manque d'entretien des peuplements. En effet, les travaux d'entretien sylvicole sont rarement effectués par les propriétaires. Or, ils permettent d'éliminer les tiges les plus mal conformées (tordues, malingres), de limiter la concurrence des tiges afin de favoriser le bon développement de chaque sujet, de produire du bois d'œuvre de qualité sans nœuds. Il convient ensuite de réaliser deux à trois éclaircies dans les futaies d'arbres moyens, afin de favoriser la croissance en diamètre des plus beaux sujets et d'améliorer la stabilité du peuplement. Cependant, les propriétaires se heurtent à la difficulté de constituer un lot de bois avec un volume suffisamment conséquent pour intéresser les exploitants.

2. Le taillis de châtaignier

Dans ce peuplement, soit les propriétaires entretiennent le taillis en prélevant du bois de chauffage, soit rien ne se passe et le taillis se densifie, vieillit et dépérit. On le retrouve parfois en mélange avec quelques arbres de futaie, pins maritimes ou sapins pectinés. Lorsque les propriétaires exploitent le taillis en bois de chauffage, ils effectuent des coupes rases par partie de parcelle en fonction de leurs besoins. Ceux qui ne souhaitent pas effectuer eux-mêmes l'entretien du taillis rencontrent des difficultés à vendre le bois sur pied à des particuliers. Les propriétaires rencontrés ne connaissent pas de professionnels spécialisés dans la réalisation de piquet. Anciennement utilisés pour la réalisation de bouchots (support d'élevage des moules et autres coquillages), les piquets en châtaignier local ont été remplacés par du chêne ou du bois exotique.

Une ressource forestière réelle mais sous valorisée (2/2)

3. Le mélange de chênes et châtaigniers individualisés, issu de régénération naturelle.

Peuplements assez denses, les arbres ont poussé droit ce qui donne de beaux sujets. Cependant, dans la plupart des cas, l'absence d'éclaircie n'a pas favorisé l'accroissement en diamètre ni l'amélioration de la qualité par sélection des plus beaux sujets. Les houppiers sont étriés et les tiges présentent de nombreux gourmands. Certains propriétaires visent une valorisation en bois d'œuvre, d'autres n'envisagent pas de vocation économique à ces peuplements.

4. Le mélange de feuillus, issu de régénération naturelle.

4a Ce peuplement est constitué principalement de saules, chênes et châtaigniers sous forme de taillis ; on retrouve également du bouleau et du peuplier. Installé naturellement dans des zones humides et en bordure des marais de Brière, il ne fait l'objet d'aucune intervention d'amélioration. Il y a un débouché possible en bois de chauffage ; cependant, l'accessibilité en zone humide est difficile et rend l'exploitation compliquée.

4b Ce peuplement est principalement constitué d'accru forestier. Il s'agit d'un espace intermédiaire entre les friches issues de l'abandon de terres cultivées ou de surfaces à vocation pastorale, et la forêt proprement dite. Il ne présente pas assez de sujets d'avenir pour pouvoir envisager une amélioration du peuplement. Les arbres sont de petits diamètres, tortueux et branchus. Ce peuplement ne possède pas un grand intérêt pour la filière. Il n'y a pas d'amélioration possible, la seule valorisation étant le renouvellement par plantation.

5. Les plantations

Elle sont principalement résineuses (pin laricio, pin maritime, douglas), mais également feuillues (chêne rouge d'Amérique, chêne sessile, alisier, bouleau, peuplier). Ces plantations ont une vocation bois d'œuvre, l'entretien est variable selon les propriétaires.

Les peuplements résineux, les plantations feuillues dont celles de chênes constituent une ressource disponible et intéressante pour la filière ; cependant, le manque de conduite sylvicole influe fortement sur la qualité des bois. De nombreux taillis anciennement entretenus et valorisés en bois de chauffage ou en piquet forment à présent des peuplements denses, vieillissants et sous-exploités.

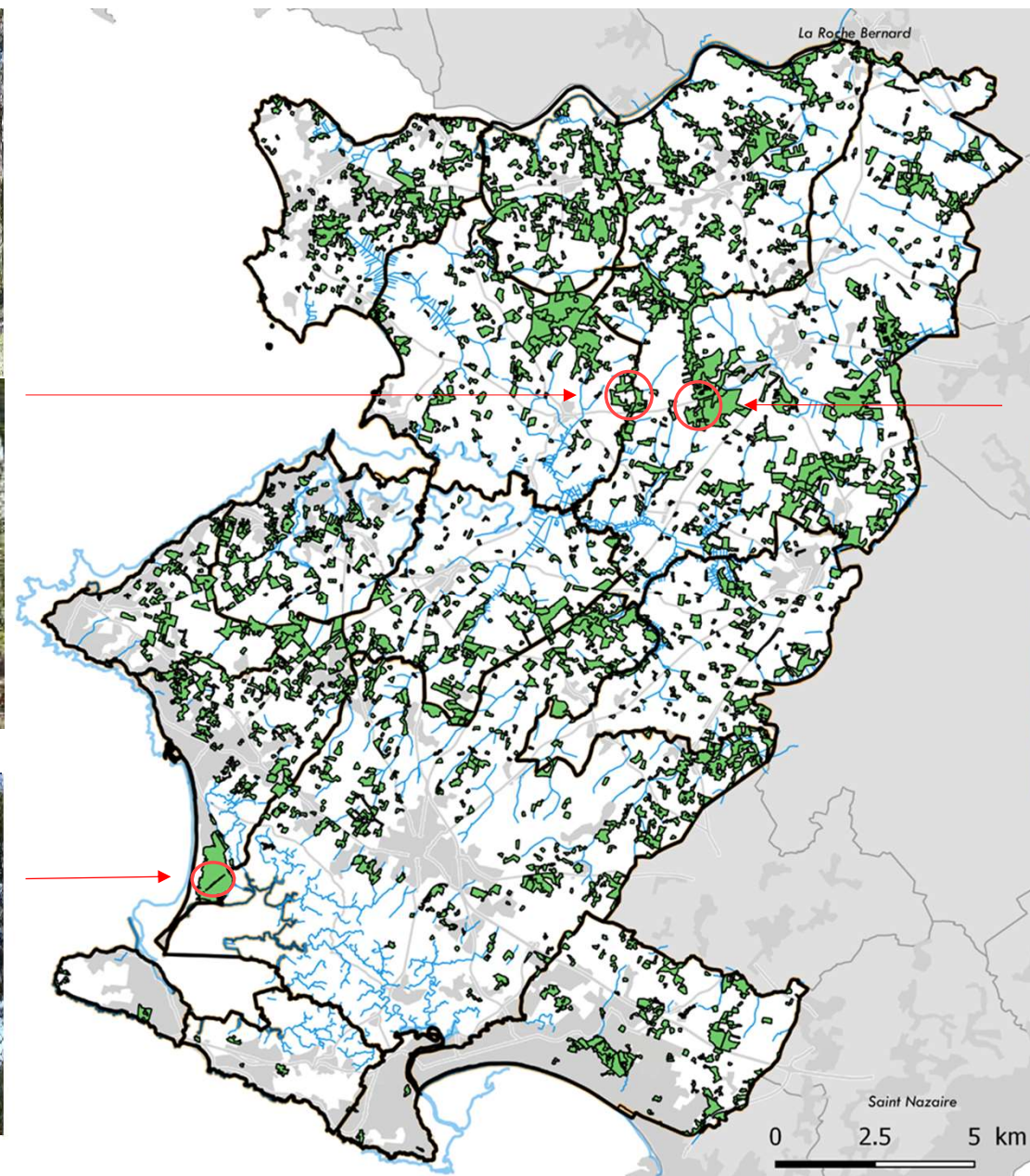
Il y a sur le territoire de Cap Atlantique, une ressource forestière intéressante pour la filière. Cependant, le manque de dynamisme dans la gestion influe fortement sur la qualité des bois et sur leurs débouchés possibles.



Manoir de Kerougas - Asserac



Forêt de Pen Bron - la Turballe



Cour aux loups - Herbignac

Comment améliorer la gestion forestière ?

Parmi les propriétaires rencontrés, très peu font appel à un gestionnaire pour les accompagner. Lorsqu'ils souhaitent exploiter leur bois ou réaliser des interventions, ils font appel directement à un exploitant.

Il en résulte un constat général qui est le manque de gestion sylvicole et de travaux d'améliorations apportés aux peuplements.

« C'est une gestion qui manque de dynamisme, avec un effort de renouvellement de peuplement insuffisant » selon la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Pays de la Loire.

L'objectif est donc d'améliorer la gestion forestière pour tendre vers une meilleure valorisation des bois sur le territoire.

Pour améliorer la ressource forestière, des interventions, telles que le dépressage, l'élagage, la réalisation d'éclaircies, sont à prévoir dans les peuplements. Il s'agit d'identifier des sujets bien formés, d'avenir et de favoriser leur bon développement par la gestion de la lumière et de la concurrence.

Il existe également des outils pour améliorer la gestion tels que les documents de gestion durable volontaires. Les propriétaires peuvent faire appel à un gestionnaire ou le réaliser eux-mêmes. Des formations sont proposées par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CNPF) pour accompagner et former les propriétaires à élaborer leur propre document de gestion.

Afin de constituer des surfaces plus importantes qui facilitent la gestion et l'exploitation, il existe des structures de regroupement de propriétaires forestiers telles que, les Associations syndicales libres de gestion (ASL), les Groupements Forestiers (GF), les Groupements d'Intérêt Economique, Environnemental et Forestiers (GIEEF). Ces regroupements de propriétaires apportent une solution au morcellement des petites propriétés forestières, y compris celles issues d'héritages et d'indivisions, en vue d'une gestion plus concertée et plus viable sur le plan technique et économique.

Par ailleurs, Il existe des aides au reboisement, des avantages fiscaux et des subventions pour accompagner les propriétaires dans la gestion.

Les axes de réflexions qui ont permis de déterminer les actions de la CFT sont les suivants:

- Promouvoir une sylviculture adaptée aux peuplements et la faire connaître aux propriétaires;
- Promouvoir les documents de gestion durable;
- Favoriser le regroupement;
- Des aides financières pour inciter les propriétaires à gérer leur forêt.

Des professionnels de la filière bois intéressés par la démarche

Afin de connaître les professionnels de la filière bois amont (gestion et exploitation) et aval (scierie, menuiserie et charpente), il a été nécessaire de recouper plusieurs sources :

- Base de données de la Chambre de Commerce et d'Industrie (Source : Cap Atlantique).
- Base de données de la Chambre des Métiers (Source : Cap Atlantique).
- Catalogue des entrepreneurs de travaux forestiers en Pays de la Loire 2014 (DRAAF, 2014)
- Annuaire régional filière sylvicole Pays de la Loire (CNPf, 2016).
- Les entreprises de la filière bois en Pays de la Loire (Atlanbois, 2015).
- Les gestionnaires forestiers intervenant sur le territoire (Source : CNPF Bretagne Pays de la Loire).
- Les exploitants qui interviennent sur le territoire (Source : Fransylva et propriétaires forestiers interviewés).

Le territoire de Cap Atlantique est très dynamique sur le secteur de la construction bois et menuiserie : on dénombre 120 entreprises déclarées à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Ces entreprises sont pour 60% individuelles. On note également la présence de gestionnaires, d'experts, d'exploitants et de scieurs qui ne résident pas forcément sur le territoire, mais qui cependant y interviennent.

Les professionnels de la filière amont consultés se montrent favorables à une initiative visant à améliorer la gestion et la mobilisation de bois en forêt privée. Selon eux, la collectivité peut avoir un rôle à jouer dans la communication et l'animation au niveau local pour essayer de sensibiliser les propriétaires.

Les exploitants rencontrés identifient notamment les actions suivantes à mettre en place sur le territoire :

- identifier les taillis pauvres à remettre en production ;
- recenser les parcelles coupées non reboisées ;
- recenser les plantations non suivies ;
- effectuer des regroupements de propriétaires ou des regroupements de coupes.



Liste des professionnels de la filière bois

FILIÈRE AMONT



5 Gestionnaires -Experts

- BAREL Anthony – Nort sur Erdre (44)
- CABINET BUREAU – Chalonnes-sur-Loire (49)
- LELIEVRE Guy – Nuille sur Vicoin (53)
- CIE Bretonne de gestion forestière – Vannes (56)
- Lopez Manon – Plumergat (56)



6 Exploitants forestiers

- MOISDON Jean – Missillac (44)
- GAUTHIER Luc – Plessé (44)
- BEMA – Nozay (44)
- SCIC Argoat – Pontivy (56)
- Atlantic Bois Energie – Plessé (44)
- RIVALLAND – Nivillac (56)

FILIÈRE AVAL



4 Scieries

- BRETECHE – Blain (44)
- BOURDAUD – Nozay (44)
- TBO – Riaillé (44)
- PIVETEAU – St Florence (85)



4 Scieries

- 9 Entreprises de négoce de bois de chauffage – Cap Atlantique
- 120 Entreprises de charpentes et menuiserie – Cap Atlantique

Bois énergie et bois de chauffage, un potentiel

Le bois énergie représente un potentiel pour valoriser les peuplements en impasse sylvicole. La filière est en demande d'une transformation de ces peuplements par plantation. Des professionnels, en répondant aux dossiers de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « DYNAMIC BOIS » lancés par l'ADEME, apportent au propriétaire une aide financière pour réaliser un reboisement suite à l'exploitation d'un peuplement pauvre. Les démarches sont ainsi simplifiées pour le propriétaire. La ressource est valorisée en plaquettes forestières pour approvisionner les chaufferies bois et des arbres bien adaptés à la station et donc avec un bon potentiel d'avenir sont plantés pour répondre à la demande future des scieries.

Ces interventions sont ciblées pour transformer le peuplement, mais dans le cas de travaux d'amélioration, le bois de chauffage et/ou bois énergie est également une opportunité permettant de valoriser le bois des éclaircies, préalable indispensable à la production de bois d'œuvre.

Plusieurs propriétaires rencontrés s'accordent à dire qu'il est difficile de trouver des particuliers souhaitant acheter leur bois sur pied pour réaliser du bois de chauffage. Or, la Commission Syndicale de Grande Brière Mottière (CSGBM) organise des marquages et des ventes de bois qui ont un succès grandissant auprès des particuliers. Il semble alors intéressant de mettre en place un outil permettant la mise en relation de propriétaires de bois et d'acheteurs potentiels.

La consommation du territoire en plaquettes de bois déchiqueté est de 26125 Tonnes / an. La laiterie Eurial située à Herbignac représente 99% de cette consommation.

HERBIGNAC		
→ Commune	Complexe sportif - 100 kW Ateliers municipaux - 40 kW	85 Tonnes / an au total Plaquettes de bois déchiqueté
→ Cap Atlantique	Projet piscine Herbignac - 250 kW décision finale Juin 2018	potentiellement 400 Tonnes /an au total Plaquettes de bois déchiqueté
→ Eurial	HCI : 15 MW (laiterie)	26 000 Tonnes / an
PIRIAC SUR MER		
→ Commune	Centre technique municipal + caserne des pompiers	15 Tonnes / an Plaquettes de bois déchiqueté
ST-LYPHARD		
→ PNR Brière	Village de Kerhinet : 60 kW	25 Tonnes / an Plaquettes de bois déchiqueté
ST-MOLF		Granulés Mutualisation de l'approvisionnement Distribution par camion souffleur
→ Commune	Mairie principale + mairie annexe	
ASSERAC		
→ Commune	Ecole + mairie + caserne pompiers	

Consommation en plaquette sur le territoire

Source: « Synthèse technique étude filière bois-énergie phase 1 » - 2013

Plaquettes bois déchiqueté
26 125 T/an

La forêt dans les documents d'urbanisme

En 2017, lors de la révision du schéma de cohérence territoriale (SCOT) élaboré par Cap Atlantique, un échange a été conduit entre le CNPF, le Syndicat des Forestiers privés de Loire Atlantique (Fransylva 44) et Cap Atlantique. Cet échange portait sur la place de la forêt dans les documents d'urbanismes, et sur le classement systématique des forêts en espaces boisés à conserver, à protéger ou à créer (EBC). (Fig.7)

Le SCOT est un outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale. Il est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques communales et notamment l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme.

« Dans le but d'établir la reconnaissance du rôle économique de la forêt, le Syndicat des Forestiers privés de Loire-Atlantique propose que le SCOT de Cap-Atlantique préconise aux communes, lors de l'élaboration des PLU, ou PLUI d'éviter un classement systématique des bois en EBC et d'instaurer une zone Nf pour les exploitations forestières dotées d'un document de gestion durable. Ces zones sont régies par le code forestier. » Fransylva 44

Cet échange a permis de faire émerger une prise de conscience des enjeux économiques autour de la forêt sur le territoire. Il a ainsi été jugé nécessaire de prendre en considération ces enjeux économiques notamment en lien avec la production de bois au même titre que les enjeux environnementaux et sociaux dans le SCOT.

Le classement en EBC interdit les changements d'affectation ou les modes d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.

Il entraîne le rejet de plein droit des demandes d'autorisation de défrichement et entraîne la création d'un régime de déclaration administrative avant toute coupe et abattages d'arbres. Pour les communes concernées par la loi Littoral, le PLU doit classer en EBC les parcs et ensembles boisés les plus significatifs de la commune.

Les opérations de sylviculture (coupes rases suivies de reimplantations) ou les travaux d'équipement forestier (chemins, fossés), considérés comme équipements annexes à la forêt, qui exigent un arrachage de souches, mais ne modifient pas l'affectation forestière du sol, ne constituent pas des défrichements.

Dans le cas de milieux ouverts intraforestiers (landes à bruyère, dunes, etc.), colonisés par des espèces exotiques pionnières (pins de Monterey, pins noirs, etc.), le classement en EBC peut être préjudiciable pour la gestion de ces espaces naturels. Il empêche la réouverture du milieu qui peut être plus favorable à l'accueil d'une biodiversité (plantes endémiques protégées, oiseaux migrateurs).

Il paraît important de former les élus et les techniciens en mairie à la réglementation forestière par le biais de réunions ou la réalisation d'un document récapitulatif de la réglementation en vigueur en forêt. Cap Atlantique a déjà organisé plusieurs réunions à ce sujet.

Les acteurs du territoire en faveur d'une valorisation des bois et des forêts (1/2)

• Les communes intéressées, mais démunies

Les forêts communales, constituées de petites entités morcelées sont pour la plupart méconnues des élus et peu considérées. Le constat commun est l'absence de gestion sur ces forêts, dû au manque de moyens financier et humain. Cependant, la somme de ces surfaces représente 125 ha à l'échelle de Cap Atlantique, ce qui constitue un gisement non négligeable. Les entretiens ont fait émerger chez les élus une prise de conscience du patrimoine forestier communal ; il en est ressorti un réel intérêt pour une démarche de valorisation des bois et forêts sur le territoire. Au vu du morcellement foncier et des surfaces que cela représente par commune, l'ONF ne considère pas que ces parcelles doivent relever du régime forestier. Les communes n'ont ni le temps ni les moyens de s'investir dans la gestion de ces espaces, mais sont demandeuses d'une assistance de Cap Atlantique pour faire quelque chose de ces espaces. Selon un élu, il est logique de tendre vers une évolution des compétences en matière de gestion des espaces : « on ne peut pas être bons partout ».

Pour accompagner les communes dans la gestion de leur boisement Cap Atlantique a lancé en 2021 une action pilote consistant à l'élaboration d'un plan de gestion concerté des forêts communales du territoire.

La surface forestière totale des forêts communales et intercommunales incluses dans le plan de gestion est de 125, 24 ha répartis par communes de la manière suivante :

COMMUNES	Surface (ha)
ASSERAC	5,0707
CAMOEL	0,4368
CAP	5,8313
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FEREL	2,1388
FEREL	4,7422
GUÉRANDE	11,5283
HERBIGNAC	17,5581
HERBIGNAC COMMUNS	2,4115
LA BAULE-ESCOUBLAC	3,0506
LA TURBALLE	5,1068
MESQUER	5,3596
PENESTIN	11,8739
PIRIAC-SUR-MER	13,6960
SAINT-LYPHARD	10,9912
SAINT-MOLF	25,4447
Total général	125,2403

Les acteurs du territoire en faveur d'une valorisation des bois et des forêts (2/2)

- **Des enjeux économiques, environnementaux, paysagers et patrimoniaux**

Les acteurs du territoire rencontrés se montrent intéressés et prêts à participer à un projet commun de valorisation des bois et forêts.

Le PNR de Brière et la CSGBM constatent une importante dynamique de réenfrichement des marais. Ils mènent en partenariat des actions de lutte contre cette évolution naturelle : création d'ouvertures paysagères ; cartographie des boisements avec un intérêt potentiel et organisation de coupe de bois de chauffage. Ces interventions restent ponctuelles et limitées par les moyens humains et financiers. Or, il y a un réel potentiel économique autour de la valorisation de cette ressource qui permettrait de répondre à des besoins énergétiques et à un enjeu paysager.

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Loire Océane (CPIE) est une association labellisée qui a pour objectif d'accompagner le territoire et ses acteurs sur des thématiques liées au développement durable. Il se positionne comme partenaire technique en mesure de répondre à plusieurs actions de la CFT telles que : intégrer dans le programme d'action proposé aux écoles des animations et des enseignements autour de la forêt et du bois ; apporter des outils ressources lors de réunion de vulgarisation ou sensibilisation auprès des propriétaires forestiers ; animer des temps de rencontre et d'échanges dans les communes dans l'objectif de créer du lien entre les propriétaires.

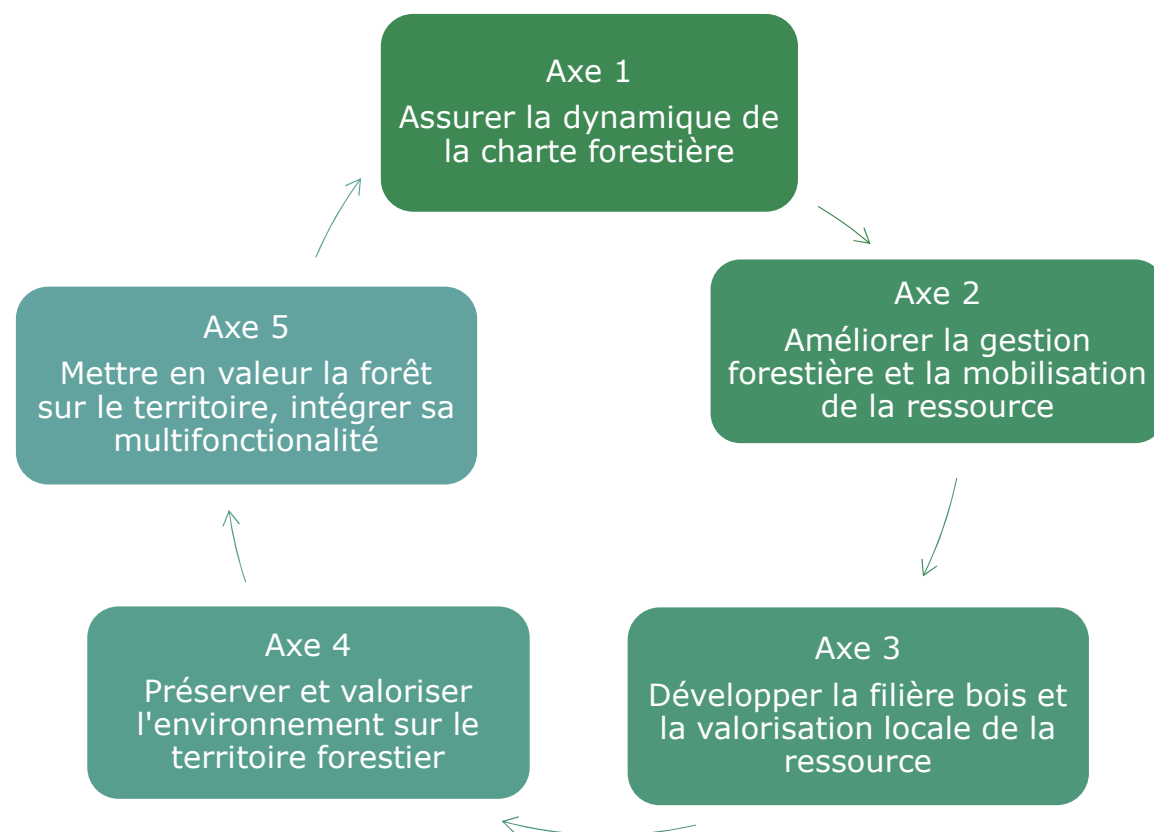
Les habitats forestiers possèdent une responsabilité importante pour la préservation d'un cortège d'espèces patrimoniales. Pour autant, selon le Conservatoire Botanique National de Brest, la tendance est à l'érosion progressive avec plus d'un tiers des espèces de plantes inféodées aux milieux forestiers en régression forte ou extrême ou présumé disparu depuis 1980. Il est indéniable, par exemple, que l'enrésinement des massifs peut conduire à un appauvrissement de la biodiversité.

Il transparaît des entretiens des attentes parfois contradictoires et des pistes de valorisation que les acteurs ne peuvent porter seuls. L'élaboration de la CFT est l'opportunité de rassembler les acteurs du territoire afin de mutualiser les compétences et faire émerger des solutions.

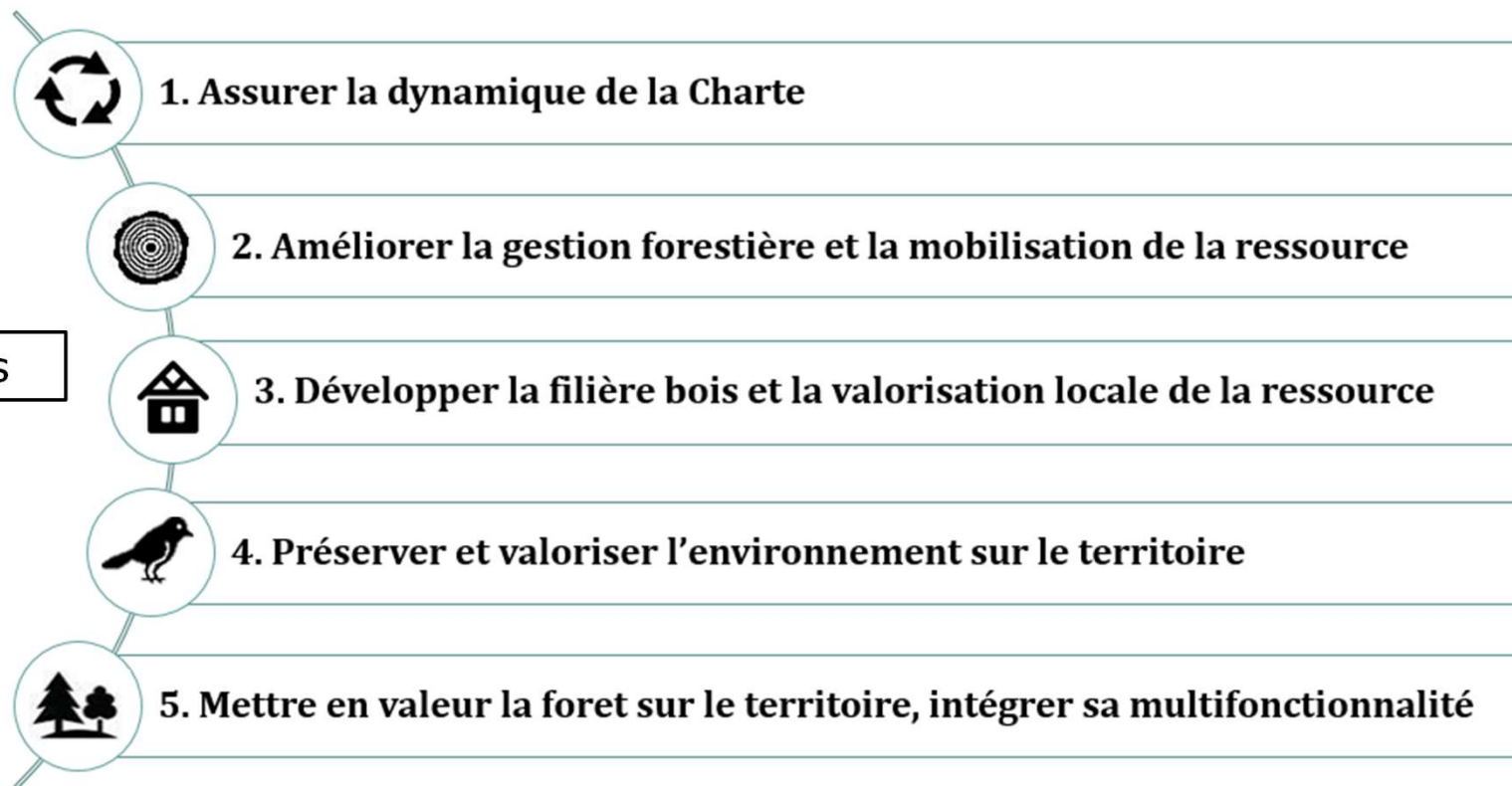
Programme d'actions



Les 5 grands axes de la CFT du territoire de Cap Atlantique



Les 5 grands axes de la CFT du territoire de Cap Atlantique





1. Assurer la dynamique de la Charte

Objectif: 1.1 Assurer la réussite de la démarche

Action : 1.1.1 Intégrer la charte dans les projets territoriaux et impliquer les communes dans la démarche de territoire

Fiche Action n° 1.1.1	Intégrer la charte dans les projets territoriaux et impliquer les communes dans la démarche de territoire
Constat/Enjeu	La réussite de la charte repose non seulement sur une mobilisation des propriétaires, mais également dans l'intégration de la charte dans les nombreux projets du territoire permettant la valorisation du bois : Schéma bocager, PEANs, chaufferies bois, diagnostic de friches sur Herbignac, propriétés communales... Ces projets sont l'occasion de rencontrer et de mobiliser de nombreux acteurs, parmi lesquels les communes.
Descriptif de l'action	L'action vise à animer le dispositif en prévoyant un temps d'animation, en mobilisant les communes ou encore en intégrant des démarches avec les territoires voisins (CARENE, Arc Sud Bretagne, Ponchâteau-St Gildas...). Afin d'assurer la mobilisation des communes dans le dispositif, il sera proposé que celles-ci désignent un élu et un technicien référent. Un Comité de pilotage de la Charte, déjà constitué pour son élaboration, se réunira au moins une fois par an pour évaluer l'avancement des actions, réorienter certaines d'entre elles et fixer les priorités d'animation pour l'année à venir. Elle vise également à renseigner des indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la Charte.
Maîtrise d'Ouvrage	Cap Atlantique
Partenaires	Signataires de la Charte, membres du Comité de pilotage, CNPF Bretagne Pays de la Loire
Calendrier prévisionnel	Année N à N+2
Budget prévisionnel	15 jours
Indicateurs de suivi	Réunions du COPIL, existence de référents dans les Communes, niveau de réalisation des actions
Difficultés pressenties	Mobilisation des partenaires, conflits entre différentes actions du territoire



2. Améliorer la gestion forestière et la mobilisation de la ressource

Objectif: 2.1 Améliorer la mobilisation des propriétaires et la gestion

- 2.1.1 Renforcer la connaissance des propriétaires forestiers et de leur forêt sur le territoire
- 2.1.2 Créer du lien avec les propriétaires et les former à la gestion

Objectif: 2.2 Favoriser une sylviculture dynamique et résiliente

- 2.2.1 Favoriser le regroupement de propriétaires
- 2.2.2 Améliorer les peuplements existants
- 2.2.3 Adapter les forêts aux changements climatiques

Objectif: 2.3 Favoriser la mobilisation de bois en forêt privée

- 2.3.1 Favoriser le regroupement des coupes et travaux
- 2.3.2 Accompagner les professionnels de la filière sur le territoire
- 2.3.3 Faciliter l'accès aux aides de replantation et d'amélioration

Fiche Action n° 2.1.1	Renforcer la connaissance des propriétaires forestiers et de leur forêt sur le territoire
Constat/Enjeu	Le diagnostic forestier du territoire fait ressortir un fort morcellement foncier avec près de 9 000 propriétaires pour 5 658 ha de forêt. Les actions de communication et de sensibilisation déjà existantes, notamment réalisées par le CNPF, ne touchent qu'une minorité de ces propriétaires. En effet, seuls les propriétaires de plus de 4 ha sont susceptibles d'être connus et seulement 38 propriétés sont dotées d'un document de gestion durable (DGD) sur le territoire. Le morcellement de la propriété, très marqué sur le territoire, complique les actions de prise de connaissance des forêts et d'information des propriétaires. 262 propriétaires, de plus de 2 ha d'un seul tenant, ou de plus de 4 ha, ont été contactés, avec une invitation à une réunion d'information et un questionnaire d'enquête. 46 propriétaires (18%) ont répondu ; 44 (17%) étaient présents à la réunion. Les propriétaires de moins de 2 ha n'ont pas été contactés ; cela représente la moitié de la surface boisée. 6 types de propriétaires ont émergé des enquêtes et d'entretiens complémentaires. Afin de mettre en œuvre les actions prévues dans cette charte, un préalable indispensable est de connaître les acteurs du territoire et plus particulièrement les propriétaires forestiers.
Descriptif de l'action	Constituer une base de données des propriétaires du territoire ; Identifier les propriétaires forestiers à partir du cadastre ; Compléter la base de données (mail, téléphone) en lien avec Fransylva, les communes, les fédérations des chasseurs, etc. ; Contacter les propriétaires pour présenter la démarche, cerner leur profil ; Croiser les informations avec la base de données de l'IGN pour identifier les forêts par propriété ; Compléter ces informations par un inventaire terrain ; Maintenir la base de données à jour au fur et à mesure des contacts pris avec les propriétaires forestiers et cerner leur profil (gestion/pas gestion)
Maîtrise d'Ouvrage	Cap Atlantique
Partenaires	CNPF – Fransylva - Gestionnaires forestiers – Fédérations des Chasseurs
Calendrier prévisionnel	Année N à N+2
Budget prévisionnel	35 jours
Indicateurs de suivi	Nombre de contacts dans la base de données / Surface dont le propriétaire a donné au moins un retour.
Difficultés pressenties	Méfiance des propriétaires.

Fiche Action n° 2.1.2	Créer du lien avec les propriétaires et les former à la gestion
Constat/Enjeu	Guider ou orienter la gestion des propriétés forestières nécessite d'être en contact avec les propriétaires, de leur montrer l'intérêt de gérer leur forêt et de leur donner les moyens de comprendre les différentes opérations de gestion. Dans un contexte de fort morcellement de la propriété, l'implication personnelle des propriétaires dans la sylviculture n'est pas acquise. Tant pour mettre en œuvre les actions de préservation de la biodiversité que pour mobiliser du bois, il est indispensable que les propriétaires du territoire soient impliqués dans la gestion de leur forêt et volontaires, donc sensibilisés à la gestion forestière.
Descriptif de l'action	Inscrire les propriétaires à la newsletter du CNPF avec invitations aux réunions de formation Créer une newsletter CFT Créer un centre de ressources de documentation forestière numérique. Organiser des réunions de vulgarisation sur diverses thématiques forestières Proposer des cycles de formation (type FOGFOR) appliquées aux enjeux du territoire et complémentaires de celles proposées par le CNPF au niveau régional ou par FRANSYLVA Proposer des visites-conseils individuelles auprès de propriétaires Promouvoir les DGD auprès des propriétaires non engagés
Maîtrise d'Ouvrage	Cap Atlantique
Partenaires	CNPF Bretagne-Pays-de-la-Loire – FRANSYLVA – CETEF
Calendrier prévisionnel	Année N à N+2
Budget prévisionnel	70 jours
Indicateurs de suivi	Nombres de propriétaires du territoire inscrits à une newsletter ou présents à une réunion au moins une fois par an. Nombre de nouveaux DGD par an. Surface nouvellement sous DGD par an Nombre de visites-conseils réalisées Surface des visites-conseils
Difficultés pressenties	Méfiance, manque de temps ou d'intérêt des propriétaires.

Fiche Action n° 2.2.1	Favoriser le regroupement de propriétaires
Constat/Enjeu	La gestion durable d'une forêt, prenant en compte à la fois les dimensions économiques, environnementales et sociales, peut être freinée en dessous d'une surface de 4 ha ou encore par le manque d'engagement des propriétaires. Souvent âgés, n'habitant pas sur place ou tout simplement indisponibles pour gérer ce bien, les propriétaires peuvent être intéressés pour se regrouper avec d'autres personnes pour la gestion de leur bien ou simplement pour vendre leur parcelle. Afin de faciliter la réalisation des objectifs que se fixe cette charte, il semble indispensable d'intervenir sur la structuration du foncier forestier afin de réduire le morcellement.
Descriptif de l'action	Favoriser les achats/ventes de parcelles en mettant en place une bourse foncière sur le territoire (le site La Forêt bouge peut-être un moyen pour sa mise en place) Faciliter l'application du droit de préférence pour éviter l'émiettement du foncier. Faire connaître les dispositifs fiscaux prévus pour l'achat de parcelles forestières. Créer des structures de regroupement (ASLGF, GF) si des propriétaires sont motivés Mettre en place une veille foncière en lien avec la SAFER, à l'instar de ce qui existe pour les parcelles agricoles
Maîtrise d'Ouvrage	Cap Atlantique
Partenaires	CNPF Bretagne-Pays de la Loire, SAFERs, Notaires, FRANSYLVA Gestionnaires (experts, gestionnaires forestiers professionnels, OGEC)
Calendrier prévisionnel	Année N à N+2
Budget prévisionnel	30 jours
Indicateurs de suivi	1) Nombre de parcelles mises en ligne sur La Forêt bouge 2) Création de structure de regroupement
Difficultés pressenties	Frais de notaire élevés sur les petites parcelles, entraînant souvent l'abandon de la vente s'il n'y a pas d'aide publique. Marché foncier local peu dynamique sur la forêt Volonté des propriétaires à gérer en commun

Fiche Action n° 2.2.2	Améliorer les peuplements existants
Constat/Enjeu	La plupart des peuplements du territoire sont en déficit de gestion (Lopez, 2018). Le déficit de gestion induit : • Un risque pour la sécurité des personnes (risque de chutes de branches ou arbres morts) • Un risque pour la santé des arbres et des forêts (forte compétition chez les arbres => manque de ressources pour chacun => sensibilité aux pathogènes => risques de diffusion des maladies) • Un manque à gagner pour l'autonomie du territoire en énergie et matériaux, un manque à gagner pour l'emploi local en forêt et en unités de transformation. • Un bilan carbone négatif par la consommation d'autres ressources moins renouvelables et/ou plus éloignées. Il apparait donc essentiel de donner aux propriétaires des éléments de lecture de l'état de leur peuplement et des idées de gestion à mener en fonction de celui-ci, sans se substituer au travail des gestionnaires.
Descriptif de l'action	Créer une clé de détermination des types de peuplements débouchant sur des conseils de gestion, sur la base des observations de 2018 (M.Lopez), des Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole, des Règlements Type de Gestion et du Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles. De ce document découleront six types d'opérations : - O 1 : opérations de transformation (coupe rase-reboisement) - O 2 : travaux sylvicoles du jeune âge (dégagements, dépressages, nettoiemnts, cloisonnements, élagages, taille de formation) - O 3 : opérations d'amélioration en peuplements de franc-pied (éclaircies) - O 4 : opérations de conversion (balivage) - O 5 : opérations de régénération naturelle (coupes successives) - O 6 : opérations d'amélioration en peuplements irréguliers Identifier une surface seuil de peuplements à étudier ; identifier les peuplements hors DGD dépassant cette surface seuil ; contacter les propriétaires et leur proposer un accompagnement basé sur l'utilisation de cette clé (proposition de visite dans une propriété-exemple) ; effectuer cet accompagnement.
Maîtrise d'Ouvrage	Cap Atlantique
Partenaires	CNPf Bretagne-Pays de la Loire, Gestionnaires (experts, gestionnaires forestiers professionnels, OGE)
Calendrier prévisionnel	Année N à N+2
Budget prévisionnel	20 jours
Indicateurs de suivi	Réalisation de la clé / Taux de propriétaires ayant bénéficié d'une présentation pédagogique et comprise de la clé / Taux de ayant contractualisé ou réalisé par eux-mêmes au moins une opération/ Taux de surface objet d'une opération réalisée ou engagée contractuellement.
Difficultés pressenties	Il est important de ne pas entrer en concurrence avec les gestionnaires privés => renvoyer les propriétaires, après un conseil sommaire, vers lesdits gestionnaires.

Fiche Action n° 2.2.3	Adapter les forêts au changement climatique
Constat/Enjeu	Le changement climatique impacte fortement les forêts du Territoire, provoquant notamment le dépérissement du Châtaignier, lié à des stress hydriques. D'autres essences pourront arriver en limite de station dans les années à venir. Les déficits hydriques couplés aux fortes chaleurs vont en eux-mêmes freiner le développement et la croissance des arbres et, dans les cas extrêmes, provoquer leur mort. Mais de surcroît, les changements climatiques vont faire migrer vers notre région des pathogènes forestiers qui à l'heure actuelle n'y trouvent pas des conditions favorables. Nous aurons besoin d'essences non sensibles génétiquement à ces pathogènes, d'individus robustes, donc en station, et de techniques sylvicoles défavorables à l'accomplissement du cycle de vie des ravageurs.
Descriptif de l'action	Volet 1 : études de station La connaissance des potentialités de chaque station est un préalable indispensable à un choix de matériel génétique (essences et provenances) pertinent. Des études de sol devront être menées avant chaque projet de boisement, reboisement, regarni ou régénération naturelle, afin de compléter les données climatiques et topographiques. Elles seront concentrées sur les propriétés hors DGD dont les propriétaires affichent une volonté de passage à un DGD ou un regroupement, et sur les propriétés sous DGD rédigé personnellement (sans gestionnaire) dont les propriétaires en font la demande. L'intérêt de faire appel à un professionnel sera rappelé par Cap Atlantique. Pour les forêts dans lesquelles un gestionnaire professionnel intervient, une communication sur l'intérêt de tels diagnostics pourra être mise en place. Volet 2 : identification d'essences et de provenances adaptées ; expérimentations Après détermination des principales stations du territoire, il sera nécessaire de lister les essences et provenances adaptées en lien avec le CNPF et l'INRAE. Des expérimentations pourront être menées avec l'INRAE sur des essences ou variétés par exemple méditerranéennes, ou non considérées à l'heure actuelle comme forestières, par exemple parmi celles que l'on trouve déjà spontanément sur le territoire (Chênes chevelu, pubescent, Orme lisse) ou non (Chêne tauzin, cèdre, Pin rigida, Pin taeda). Dans la continuité, une collaboration avec Fibois ou les Ecoles d'ingénieur bois est à envisager, de manière à trouver des débouchés à des essences aujourd'hui anecdotiques. Volet 3 : promotion de sylvicultures favorisant la résilience des peuplements (défavorables aux ravageurs, moins sensible aux changements climatiques...) Une veille est à opérer sur la documentation technique à propos de l'effet des différentes sylvicultures sur l'état sanitaire des arbres (sensibilité aux sécheresses et aux pathogènes). Sont à considérer : la composition des peuplements (pur/mélange d'essences/mixité feuillu-résineux) ; leur structure (régulière/irrégulière, pied à pied, par bouquet, par parquets) ; le dynamisme de la sylviculture (régularité et intensité de la sylviculture) ; l'effet des passages d'engins ; les lisières. La gestion des bois communaux pourra constituer une vitrine de ces pratiques, à établir en collaboration avec leur gestionnaire. Un cofinancement de Cap Atlantique est envisagé sur la fourniture de plants d'essences restant à définir pour les propriétaires de moins de 2 ha si engagement dans un Document de Gestion Durable et obligation de résultat de 800 plants viables à l'hectare 5 ans après plantation. L'intervention financière de Cap Atlantique sur les plants sera plafonnée à 2000 euros par hectare et dans la limite de 45 000 euros sur les 3 ans. Sont concernés des projets de 1 à 4 ha appartenant à un ou plusieurs propriétaires.

Fiche Action n° 2.2.3	Adapter les forêts au changement climatique
Maîtrise d'Ouvrage	Cap Atlantique
Partenaires	CNPF Bretagne-Pays-de-la-Loire, ONF, Fransylva, INRAE, pépiniéristes forestiers
Calendrier prévisionnel	Année N à N+2
Budget prévisionnel	20 jours/an soit 60 jours (Un transfert de jours pourra être envisagé vers l'axe 3 si besoin) Sources de financement : 45 000 euros de financement de Cap Atlantique sur 3 ans sur la fourniture de plants Pour les autres boisements : -Plan de développement rural régional : reboisement d'essences adaptées aux enjeux climatiques (40%) ; (pour les propriétés de plus de 4ha d'un seul tenant) -Aide au diagnostic préalable au renouvellement forestier de la Région Pays de la Loire (pour les propriétés de plus de 4ha d'un seul tenant – 500€/dossier + 100€/ha) -Plan de relance : 80% de subvention de reboisement sur forêts déperissantes et 60% sur forêts vulnérables.
Indicateurs de suivi	Nombre d'études de sol/Nb de projets de plantations expérimentales Montant et nombre de dossiers accompagnés financièrement par Cap Atlantique
Difficultés pressenties	Aucune

Fiche Action n° 2.3.1	Favoriser le regroupement des coupes et travaux
Constat/Enjeu	Le morcellement foncier, mais aussi l'éclatement des forêts sur le territoire peut rendre difficile la gestion des bois d'un point de vue économique. Afin de faciliter la gestion et de permettre aux propriétaires de mettre en œuvre leur programme de coupes et travaux, la mise en contacts des propriétaires semble indispensable.
Descriptif de l'action	Mettre en relation les propriétaires voisins pour faciliter la réalisation de leur programme de coupes et travaux. Proposer des chantiers groupés d'exploitation forestière sur les mêmes modalités que le chantier du Bois de l'Abeille à Herbignac (invitation des propriétaires à une réunion d'information conjointe Cap Atlantique-CNPF, puis appel d'offres gestionnaire de coupe puis mise en relation gestionnaire avec les propriétaires). Créer des structures de gestion en commun pérenne dans le temps (ASLGF) si les propriétaires sont motivés. Afficher les coupes et travaux à venir en mairie ou dans les bulletins municipaux.
Maîtrise d'Ouvrage	Cap Atlantique
Partenaires	FRANSYLVA- CNPF Bretagne-Pays-de-la-Loire – gestionnaires forestiers - communes
Calendrier prévisionnel	Année N à N+2
Budget prévisionnel	53 jours
Indicateurs de suivi	Nombre de chantiers groupés réalisés Surface exploitée en commun
Difficultés pressenties	Difficulté d'accès aux parcelles morcelées

Fiche Action n° 2.3.2	Accompagner les professionnels de la filière sur le territoire
Constat/Enjeu	La majorité des propriétaires forestiers ne connaissent pas les interlocuteurs pour la gestion forestière. La propriété forestière très morcelée induit premièrement une faible rentabilité des chantiers liée au faible volume qui en découle. S'ajoute à cela le côté « dispersé » des chantiers qui induit des besoins conséquents en circulation ; le territoire, rural et bocager, est parcouru de nombreuses routes de largeur restreinte pas toujours adaptées aux engins forestiers. L'enjeu de l'action est de diffuser l'information relative aux professionnels aux propriétaires afin de mettre en relation les professionnels avec les propriétaires. Cap Atlantique peut identifier l'ensemble des propriétaires ayant une surface gérable et leur diffuser l'information. Il est nécessaire de permettre aux ETF et transporteurs de travailler avec efficacité pour ce qui est de l'acheminement des machines ou du transport des bois, afin de préserver leur marge et de ne pas encourager de mauvaises pratiques par le besoin de compenser des pertes de temps lors de leur circulation. L'effort d'organisation qui leur sera demandé dans le cadre de la charte des bonnes pratiques d'exploitation doit être accompagné par une facilitation de leur travail sur d'autres aspects, puisque l'on souhaite mobiliser davantage de bois et donc garder un certain niveau d'attractivité de ces chantiers pour les prestataires.
Descriptif de l'action	L'action vise à élaborer un annuaire des professionnels du territoire ou intervenants sur le territoire : experts, gestionnaires, exploitants, entreprises de travaux forestiers. Ce document pourra ensuite être diffusé aux propriétaires et être téléchargeable sur différents sites. Il sera proposé aux professionnels souhaitant figurer dans l'annuaire d'adhérer à la charte de bonnes pratiques d'exploitation prévue à l'action 4.1.2 Au vu des dégradations récurrentes sur la voirie publique, plusieurs communes souhaitent réaliser un état des lieux des voiries avant mise en œuvre des chantiers faute de quoi la circulation y sera réglementée par arrêté municipal. L'autre partie de l'action vise à faciliter la réalisation des chantiers forestiers : Organisation de chantier Intégrer dans une réunion avec les professionnels une incitation à utiliser les services de La Forêt Bouge pour organiser le chantier ; comprendre les freins à son utilisation ou les éléments manquants qu'il faudra compléter par les outils construits à l'échelle du territoire. Si La Forêt Bouge est insuffisant, développer les deux volets suivants : Volet déclaration de chantier Démarcher les communes et les DIRECCTE pour prendre connaissance de l'identité des personnes à contacter pour les déclarations de chantier. Rédiger une fiche pratique synthétisant les formalités administratives à accomplir pour les chantiers travaux et exploitation, avec la liste des référents à contacter pour chacune des 15 communes concernées et de la DIRECCTE des départements.

Fiche Action n° 2.3.2	Accompagner les professionnels de la filière sur le territoire
Descriptif de l'action	Volet desserte Mettre en place une cartographie des limitations sur l'agglomération : - De tonnage - De hauteur - De longueur - De largeur - Les contraintes de pente - Arrêtés interdisant certains transports à certaines dates. Ajouter les places de dépôt et les places de retournement. Créer un compte sur NaviForest (outil collaboratif IGN et FCBA transport de Bois Rond), l'abonder avec les informations collectées, effectuer une veille pour connaître celles déjà fournies. Effectuer une veille sur data.gouv.fr pour les limitations générales de transport (le département du Cantal par exemple fournit toutes ces données le concernant, à l'heure actuelle ce n'est pas le cas du Morbihan et de la Loire-Atlantique). Cette capitalisation de données doit être co-abondée par Cap Atlantique et par les intervenants sur chantier (on pourra leur proposer de téléphoner ou envoyer un mail pour donner les informations principales)
Maîtrise d'Ouvrage	Cap Atlantique
Partenaires	CNPF Bretagne-Pays-de-la-Loire- Fibois IGN – FCBA – Communes – Départements - ETF
Calendrier prévisionnel	Annuaire des professionnels : Conception et mise en ligne en Année N / Actualisation et diffusion Année N à N+2 Organisation chantiers : Mise en place de l'outil cartographique : Année N / Suivi et amélioration de l'outil cartographique : Année N+1 et N+2
Budget prévisionnel	25 jours
Indicateurs de suivi	Réalisation et actualisation de l'annuaire des professionnels Taux de chantiers pour lesquels l'ETF ou le transporteur a signalé des problèmes de desserte, par rapport au nombre total de chantiers. Linéaire de route intégré à NaviForest
Difficultés pressenties	Motivation des professionnels vis-à-vis de la conditionnalité charte Utilisation de Naviforest

Fiche Action n° 2.3.3	Faciliter l'accès aux aides de replantation et d'amélioration
Constat/Enjeu	Les propriétaires motivés pour mettre en place une gestion forestière peuvent être découragés par le coût de la replantation ou de l'amélioration des peuplements lorsque les bois exploités ont une faible valeur économique. Une connaissance des aides disponibles peut faciliter la mobilisation des propriétaires et donc la mise en place d'une gestion active des peuplements. Ce renouvellement des peuplements est d'autant plus important dans le cas de parcelles impactées par de forts dépérissements.
Descriptif de l'action	L'action vise à élaborer un document numérique mis régulièrement à jour présentant les différentes aides existantes, leurs critères d'éligibilité et les interlocuteurs leur permettant de bénéficier de ces aides. Ces différents dispositifs d'aide seront présentés aux propriétaires lors des réunions, des formations et des visites-conseils.
Maîtrise d'Ouvrage	Cap Atlantique
Partenaires	CNPf Bretagne-Pays-de-la-Loire, FRANSYLVA Fibois
Calendrier prévisionnel	Année N à N+2
Budget prévisionnel	Vérification ou conception du document numérique : 3 jours. Accompagnement des propriétaires/mise à jour : 10 jours par an Soit 33 jours pour 3 ans
Indicateurs de suivi	Nombre de propriétaires ayant bénéficié de l'information sur les aides - Nombre de propriétaires ayant bénéficié d'un financement
Difficultés pressenties	Compatibilité des critères d'éligibilité avec les bonnes pratiques encouragées dans le cadre de la CFT. Il est important de ne pas entrer en concurrence avec les gestionnaires privés => renvoyer les propriétaires, après un conseil sommaire, vers lesdits gestionnaires.



3. Développer la filière bois et la valorisation locale de la ressource

Objectif: 3.1 Développer l'utilisation du bois sur le territoire

3.1.1 Développer le bois construction

3.1.2 Accompagner le développement du bois énergie

Objectif: 3.2 Promouvoir la consommation de bois local

3.2.1 Connaître les besoins en bois sur le territoire et faire connaître les entreprises locales

3.2.2 Développer les circuits courts

Objectif: 3.3 Développer de nouveaux débouchés

3.3.1 Valoriser le châtaigner

3.3.2 Valoriser les spécimens atypiques

Fiche Action n° 3.1.1	Développer le bois construction
Constat/Enjeu	Le Schéma de Cohérence Territoriale de Cap Atlantique validé en 2017, prévoit la construction de 520 logements par an à partir de 2020, (près de 900 en 2019) sans compter les bâtiments industriels, agricoles, publics ou commerciaux. La construction de 738 logements a été initiée en 2019 selon l'ADEME. Augmenter la part de construction bois dans ces nouvelles constructions pourrait permettre non seulement d'augmenter le stockage de carbone, mais également la résilience du territoire vis-à-vis de ses ressources. Enfin, l'augmentation de la proportion de bois serait favorable aux 120 entreprises de charpente et de menuiserie du territoire.
Descriptif de l'action	L'action vise à inciter les collectivités à prioriser les constructions bois dans leurs créations ou rénovation de bâtiments, mais également sur tous les aménagements extérieurs. L'action vise enfin à promouvoir auprès des particuliers l'utilisation du bois dans leurs projets de constructions via des campagnes de communication locales.
Maîtrise d'Ouvrage	Cap Atlantique
Partenaires	FIBOIS - Communes
Calendrier prévisionnel	Année N à N+2
Budget prévisionnel	12 jours
Indicateurs de suivi	Part des constructions bois dans les nouvelles constructions publiques/privées
Difficultés pressenties	Motivation des maîtres d'ouvrages Disponibilité des matériaux dans un contexte de demande mondiale de bois exponentielle.

Fiche Action n° 3.1.2	Accompagner le développement du bois énergie
Constat/Enjeu	Plusieurs collectivités ont mis en place des chaufferies bois pour leurs équipements : Centre Technique Municipal d'Herbignac, Centre d'éducation à l'Environnement du PNR de Brière à Kerhinet, Centre Technique Municipal et Caserne des Pompiers de Piriac-sur-Mer, future piscine intercommunale d'Herbignac. Le territoire de Cap Atlantique accueille par ailleurs l'entreprise EURIAL, qui consomme 26 000 t/an de Bois Energie. La consommation locale minimale est donc estimée à 26 500 tonnes/an. Or, une grande partie des boisements non gérés ou déperissants offrent une ressource locale pour alimenter la filière Bois Energie qu'il convient de mobiliser, en complément de la filière bois-bocage qui est en train de se structurer.
Descriptif de l'action	L'action vise à évaluer la disponibilité potentielle en bois-énergie sur le territoire, en tenant compte des principes de gestion sylvicole durable et des nécessités de rentabilité des chantiers pour les propriétaires et exploitants. Suite à un diagnostic chiffré, et tenant compte de la régularité des besoins des chaufferies, il faudra - Soit inciter les collectivités à se doter de chaufferies-bois et envisager l'accompagnement d'une filière locale d'approvisionnement en plaquettes. Cette filière locale pourrait judicieusement intégrer la Charte de bonnes pratiques proposées aux professionnels. - Soit démarcher les structures ayant des chaufferies bois existantes, afin qu'elles donnent la priorité aux approvisionnements venant du territoire en intégrant des clauses bilan carbone dans leur cahier des charges. Cette action ne doit pas conduire à mobiliser du bois valorisable autrement.
Maîtrise d'Ouvrage	Cap Atlantique
Partenaires	ADEME, Fibois
Calendrier prévisionnel	Année N à N+2
Budget prévisionnel	15 jours
Indicateurs de suivi	Ratio (Tonnage de plaquettes du territoire vendues sur le territoire) / (tonnage de plaquettes du territoire vendues)
Difficultés pressenties	Motivation des structures équipées pour des approvisionnements de petits tonnages.

Fiche Action n° 3.2.1	Connaitre les besoins en bois sur le territoire et faire connaître les entreprises locales
Constat/Enjeu	La filière bois est méconnue sur le territoire, elle comporte pourtant de nombreuses entreprises de transformation du bois. Les propriétaires peuvent avoir du mal à valoriser leurs bois par simple méconnaissance d'un marché qui peut sembler opaque. Les transformateurs peuvent se heurter à des déficits d'approvisionnement, ce qui peut les conduire au recours à des importations.
Descriptif de l'action	Recenser, référencer et cartographier les entreprises de transformation du bois sur le territoire. Sur les transformateurs de gros volumes, le « local » peut s'entendre à l'échelle régionale. Mener des enquêtes auprès des responsables d'approvisionnement et de production pour identifier leurs contraintes d'approvisionnement (produits, quantité, saisonnalité). Créer un document synthétique permettant aux propriétaires de savoir quelle entreprise locale peut être intéressée par ses bois. Recenser les besoins en emploi et formation exprimés par les entreprises pour atteindre ces objectifs. Cette action sera conduite avec la Direction du Développement de Cap Atlantique.
Maîtrise d'Ouvrage	Cap Atlantique
Partenaires	Fibois
Calendrier prévisionnel	Année N à N+2
Budget prévisionnel	30 jours
Indicateurs de suivi	(nombre de ventes selon confidentialité des informations) de bois du territoire vers des transformateurs régionaux Bretagne-Pays de la Loire (déclinable aux départements et au territoire de Cap)
Difficultés pressenties	Risque de court-circuitage des exploitants et gestionnaires, et donc de mésentente et d'accusations de distorsion de concurrence ? Risque de dérive vers la surexploitation ou la gestion forestière « marchande » et non sylvicole. Risque de méfiance de la part des transformateurs et des propriétaires par rapport à la diffusion d'informations qu'ils peuvent juger confidentielles.

Fiche Action n° 3.2.2	Développer les circuits courts
Constat/Enjeu	L'état actuel du marché du bois est très tendu, du fait de sa polyvalence, d'une demande de plus en plus importante sur ce matériau et de l'augmentation des prix des produits de même fonction (énergie – emballages, transports et logistique – matériau de construction). Certains pays sont de très grands importateurs de bois ronds et, en plus d'augmenter leur consommation, commencent à mettre en place des politiques de gestion durable de leurs propres forêts, ce qui augmente la pression sur les nôtres. De plus, les scieries industrielles ne sont pas toujours adaptées, en type de produits et en quantité minimale, à l'approvisionnement que peut fournir notre territoire, et aux besoins des petites entreprises de seconde transformation. On aboutit à une situation où les bois français sont transformés à l'étranger, et où éventuellement les seconds transformateurs se fournissent à l'étranger, par manque d'entreprises de première transformation adaptées, alors que l'offre en bois, dans certains cas, pourrait rencontrer la demande en produits. Le fait que les bois du territoire restent sur le territoire diminuera le bilan carbone des différents produits qui en sont issus. L'achat de bois locaux garantit qu'ils proviennent de forêts gérées durablement, étant donné la rigueur de la législation française quant à la protection de la forêt comparée à la législation d'autres Etats (évitement de la déforestation, de la destruction de forêts primaires, de drames sur les populations autochtones).
Descriptif de l'action	Parcelles valorisables en bois-énergie : faciliter l'écoulement vers la chaufferie d'Herbignac ou tout autre installation demandeuse de ce type de bois sur le territoire. Parcelles valorisables en bois d'œuvre : Développement de relations avec les scieurs travaillant avec une scierie mobile (4 actuellement présents sur le territoire). Mise en relation avec les particuliers, menuisiers, ébénistes, charpentiers... du territoire ; accompagnement des propriétaires et des transformateurs. On cherchera à développer l'application du Label « Produit en Presqu'Île de Guérande » sur les bois locaux. Parcelles valorisables en bois de chauffage : Développement de la vente aux particuliers. Organisation de chantiers de bois de chauffage avec les particuliers ; information des particuliers des parcelles disponibles pour le bois ; courrier sur les règles de sécurité en chantier et les consignes de respect du marquage ; accompagnement à la rédaction des contrats de vente de bois sur pied ; suivi de chantiers, formation à l'utilisation de tronçonneuses. Collaboration avec les associations d'insertion à envisager.
Maîtrise d'Ouvrage	Cap Atlantique
Partenaires	Fibois, Fransylva, CNPF Bretagne Pays de la Loire, Fédération Nationale du Bois
Calendrier prévisionnel	Année N à N+2
Budget prévisionnel	30 jours
Indicateurs de suivi	Ratio (Volume de bois originaire de Cap Atlantique vendu en Loire-Atlantique et Morbihan)/(Volume de bois originaire de Cap Atlantique vendu).
Difficultés pressenties	Fort enjeu sécurité sur les chantiers d'affouage / Limites de rentabilité sur les chantiers bois énergie / Mobilisation des scieries mobiles

Fiche Action n° 3.3.1	Valoriser le châtaignier sur le territoire
Constat/Enjeu	Sur le territoire, le châtaignier est sensible : à l'encre, au chancre, et à la sécheresse. L'étude menée par Cap Atlantique en 2021 (Gouret, 2022) a permis de diagnostiquer un échantillon de 979 ha sur les 5 700 ha boisés du territoire. L'essence est présente sur 61% des parcelles et 65% des peuplements sont sains ou présentent un léger dépérissement. Une dynamisation de sa sylviculture pourrait permettre un meilleur état sanitaire (plus d'eau disponible par arbre, plus de lumière, diminution du nombre d'hôtes pour les pathogènes) et une bonne qualité technologique (absence de roulure). Il est présent actuellement de manière significative dans des taillis simple et des futaies en mélange avec du chêne, où il n'est pas géré. Or il apparaît que l'industrie évoque un déficit de châtaignier surtout local.
Descriptif de l'action	Etude de la demande Développer une étude approfondie des débouchés. Evaluer les besoins sur le territoire pour des produits type piquets-ganivelle et éventuellement - Auprès des merranderies / tonnelleres (vignobles nantais) => tirer parti des déficits en chêne ? - Pour les produits parquet/lambris - Pour les produits menuiserie-ébénisterie - Pour les pièces de petite charpente (fermette ?) Etude de l'offre Cuber la ressource disponible par produit dans les 5, 10 et 15 prochaines années sur le territoire de Cap Atlantique. Distribuer cette information aux transformateurs. Encourager les propriétaires à aller vers une gestion dynamique ; leur présenter les débouchés et prix. Envisager une labellisation « Produit en Presqu'île guérandaise » pour les piquets et ganivelles
Maîtrise d'Ouvrage	Cap Atlantique
Partenaires	CNPf Bretagne-Pays-de-la-Loire – Gestionnaires – FRANSYLVA – CETEF – Fibois-Association Produit en Presqu'île guérandaise
Calendrier prévisionnel	Année N à N+2
Budget prévisionnel	30 jours
Indicateurs de suivi	Nombre de coupes et volume de bois prévus dans les DGD dans les 5, 10 et 15 ans sur du châtaignier – Labellisation effective « Produit en Presqu'île guérandaise »
Difficultés pressenties	Limites stationnelles / Peuplements non améliorables

Fiche Action n° 3.3.2	Valorisation des spécimens atypiques
Constat/Enjeu	Constat : Parmi les individus de moyenne à faible qualité, majoritaires sur le territoire, il existe des individus de qualité recherchée, par les marchés principaux ou les marchés de niche. Enjeu : Les spécimens à forte valeur ajoutée sont rares (souvent uniques sur une parcelle), mais en réalité peu valorisables, pour des raisons logistiques (ne permettent pas de financer un transport), et en raison du manque de connaissance des marchés par les propriétaires (« qui en voudrait ? »). Il y a donc une forte perte de valeur ajoutée, pour les propriétaires d'une part, mais également pour l'ensemble de la filière, lorsque ces spécimens sont intégrés par souci de simplicité à un lot de qualité inférieure.
Descriptif de l'action	Sensibiliser les propriétaires, gestionnaires et exploitants afin qu'ils détectent les spécimens rares et prévoient un débouché hors lot. Proposer éventuellement un marquage particulier et un levé GPS. Lorsque l'information vient du propriétaire, une vérification de l'intérêt de l'arbre devra être réalisée par un professionnel => animateur charte. Travailler ensuite selon deux axes 1) La recherche de débouchés directement auprès des seconds transformateurs. Prise de contact avec des scieries, menuiseries-ébénisteries, cabinets d'architectes bois, coutelleries..., enquêter pour savoir quels seraient leurs besoins spécifiques en essences et diamètres peu disponibles, singularités du bois... qualitativement et quantitativement. 2) Une collaboration avec les experts et exploitants Avec des exploitants ou gestionnaires, organiser une tournée annuelle des spécimens rares afin qu'ils puissent, le cas échéant et en fonction de leurs contacts, réaliser des lots groupés.
Maîtrise d'Ouvrage	Cap Atlantique
Partenaires	CNPf Bretagne-Pays-de-la-Loire – Fibois – transformateurs – gestionnaires
Calendrier prévisionnel	Sensibilisation des propriétaires : au cours de l'action 2.1.2 Enquêtes auprès des transformateurs : Année N Vérification de la singularité des arbres proposés : Année N à N+2
Budget prévisionnel	10 jours
Indicateurs de suivi	Nombre de spécimens recensés et Nombre de spécimens recensés vendus à un prix plus élevé / nb de spécimens recensés.
Difficultés pressenties	Chez les propriétaires : surévaluation de l'intérêt commercial d'un arbre / Chez les exploitants : ambiances de secret commercial Potentiel manque de collaboration des gestionnaires / Trop petit nombre de spécimens pour intéresser les partenaires Dispersion sur le territoire



4. Préserver et valoriser l'environnement sur le territoire

Objectif: 4.1 Promouvoir la gestion durable, respectueuse des sols, de l'environnement et du paysage

- 4.1.1 Accompagnement individualisé des propriétaires forestiers
- 4.1.2 Création d'une charte de bonnes pratiques d'exploitation
- 4.1.3 Financer les bonnes pratiques

Objectif: 4.2 Mettre en évidence les enjeux écologiques des boisements

- 4.2.1 Recenser les enjeux environnementaux du territoire et favoriser leur prise en compte dans la gestion des forêts
- 4.2.2 Soutenir des actions ciblées, en lien avec le maintien de la biodiversité et la prise en compte du paysage
- 4.2.3 Prise en compte de l'enjeu cynégétique sur le territoire

Objectif: 4.3 Favoriser le stockage de carbone sur le territoire

- 4.3.1 Encourager les bonnes pratiques, permettant d'augmenter le stockage Carbone sur le territoire

Fiche Action n° 4.1.1	Accompagnement individualisé des propriétaires forestiers
Constat/Enjeu	Sur le territoire se trouvent d'importants enjeux écologiques et l'écosystème forestier joue une grande part dans la préservation de la diversité des espèces et des habitats. De plus, certains propriétaires ont un attachement affectif à leur forêt, se sentent une responsabilité dans la protection de la nature sur leurs terres, et y joignent une certaine méfiance par rapport aux encouragements à l'exploitation des bois. De nombreux Atlas de Biodiversité Communale sont en cours et permettent aux propriétaires de mieux connaître les enjeux existants sur leurs propriétés. La préservation de la biodiversité, des sols et des paysages doit faire partie intégrante de la démarche de la charte, d'une part pour préserver la valeur écologique du territoire, d'autre part pour que les propriétaires puissent s'investir dans la démarche en restant en accord avec leurs valeurs et objectifs. Leur attention devra également être attirée sur les milieux « annexes » de la forêt qui peuvent présenter des enjeux majeurs : clairières, ourlets, mares intra-forestières... Cap Atlantique, reconnue Territoire Engagé pour la Nature en 2019, pilote de nombreuses actions en faveur de la biodiversité, il existe donc un enjeu de transversalité sur cette action.
Descriptif de l'action	Développement des Documents de Gestion Durable avec volet dédié biodiversité type PSG Natura 2000 (en lien avec l'action 2.1.2) Appui pour la réalisation d'Indices de Biodiversité Potentielle Couplage d'un diagnostic biodiversité au conseil personnalisé de gestion (en binôme avec le CEN) Réunion de vulgarisation/formation sur la prise en compte de la biodiversité et du paysage (en lien avec l'action 2.1.2)
Maîtrise d'Ouvrage	Cap Atlantique
Partenaires	CEN - CNPF Bretagne-Pays-de-la-Loire – Fransylva – CETEF - PNRB
Calendrier prévisionnel	Année N à N+2
Budget prévisionnel	30 jours CEN soit 15 000 euros 10 jours CAP Atlantique en complément des jours de l'action 2.1.2
Indicateurs de suivi	Nombre de PSG bénéficiant d'un diagnostic environnemental (type Natura 2000) créés Surface objet d'un IBP réalisé Surface ayant bénéficié d'un diagnostic du CEN Nombre de propriétaires ayant bénéficié d'une formation biodiversité
Difficultés pressenties	Disponibilité et motivation des propriétaires

Fiche Action n° 4.1.2	Création d'une charte de bonnes pratiques d'exploitation
Constat/Enjeu	L'exploitation forestière peut occasionner des réactions négatives de la part du grand public. L'exploitation forestière peut être cause de dégradation des sols, des eaux, peut dégrader les paysages et perturber des espèces sensibles voire potentiellement provoquer des destructions d'espèces protégées. Couplée à des actions de vulgarisation et d'explication, une amélioration continue vers de meilleures pratiques peut augmenter l'acceptabilité de l'exploitation forestière par le public, et éviter les arrêts de chantiers. La préservation des sols est nécessaire à la conservation du capital productif forestier La préservation de la qualité des eaux est un enjeu majeur du territoire L'importance de la part du tourisme dans l'économie du territoire implique de continuer à fournir des paysages de nature satisfaisants. Le Code de l'Environnement impose de ne pas porter atteinte directe aux espèces protégées, notamment en période de nidification
Descriptif de l'action	Pour ce qui est des opérations d'abattage et de vidange, il est nécessaire d'accompagner les exploitants sur les aspects suivants : - sol, - eau, - faune et flore protégées, - paysage Faire le bilan : - du cadre légal - des exigences sociétales - des situations d'impact environnemental - des préconisations existantes (Guide PraticSol, techniques d'aménagement forestier en forêt à enjeu paysager) Déterminer les problématiques des ETF (contraintes techniques, organisationnelles et économiques) face à l'ensemble de ces préconisations : enquête qualitative auprès d'un échantillon aussi représentatif que possible (différents niveaux d'équipement, , de spécialisation) Co-construire la charte avec les ETF intéressés et/ou avec un représentant de la FNEDT (=> légitimité) Assurer une veille réglementaire (Code Forestier – de l'Environnement – de l'Urbanisme – du Patrimoine) pour garder les préconisations à jour.
Maîtrise d'Ouvrage	Cap Atlantique

Fiche Action n° 4.1.2	Création d'une charte de bonnes pratiques d'exploitation
Partenaires	CNPF Bretagne-Pays-de-la-Loire – Fédération Nationale des Entrepreneurs du Territoire – CPIE Loire Océane – PNRB- Fibois
Calendrier prévisionnel	Elaboration de la charte : Année N Veille réglementaire : Année N+1 et N+2
Budget prévisionnel	12 jours
Indicateurs de suivi	Suivi de la création de la charte : avancement de sa rédaction Suivi de son application : mise en place d'un système de notation de chantiers selon l'application des préconisations de la charte et évaluation par échantillonnage
Difficultés pressenties	Problème des coûts et des pressions bancaires liées à l'investissement dans les machines

Fiche Action n° 4.1.3	Financer les bonnes pratiques ciblées dans la charte
Constat/Enjeu	Les pratiques respectueuses des écosystèmes et des paysages nécessitent souvent de complexifier les forêts cultivées (en stratification, en composition) afin de garder un aspect de naturalité prisé par le public, et parfois avantageux pour la biodiversité. Elles nécessitent également de raisonner les interventions de manière non plus systématique, mais finement adapté (calendrier des opérations, protection des cours d'eau, schémas moins rectilignes...). On peut aboutir à une baisse d'efficacité logistique et économique des opérations, avec notamment une forte diminution des économies d'échelles, et une augmentation du temps de travail. Un changement de pratiques peut notamment diminuer la rentabilité des opérations -Pour les exploitants, par le besoin de matériel spécifique, la mobilisation de temps de travail supplémentaire pour prendre les précautions adaptées, un éventuel éparpillement des opérations; -Pour les propriétaires, par un plus faible bénéfice dû à des coûts d'exploitation plus élevés, des recettes inférieures, des coûts de travaux plus élevés; -Pour les gestionnaires, par un travail de marquage et de suivi plus fin mobilisant un temps de travail supplémentaire. Il est nécessaire d'accompagner : -Les propriétaires, pour leur faire comprendre les enjeux, compenser des pertes de recettes ou les surcoûts des travaux; -Les professionnels de la gestion, de l'exploitation et des travaux forestiers, pour éviter qu'ils ne se désintéressent de chantiers dont les enjeux environnementaux impliquent des précautions qui remettraient en question leur rentabilité. A noter que les exploitants forestiers représentent un enjeu particulièrement crucial, du fait de l'importance de l'endettement suscité par l'investissement dans le gros matériel forestier. Les chantiers jugés trop contraignants donc non rentables seraient simplement ignorés, ce qui ne permettrait aucune perspective d'amélioration ni de transformation des peuplements.

Fiche Action n° 4.1.3	Financer les bonnes pratiques ciblées dans la charte
Descriptif de l'action	Pour les propriétaires : Développer la contractualisation Natura 2000 (en site Natura 2000) Développer plus largement la contractualisation des paiements pour services environnementaux si des perspectives de financements autres sont trouvées. Pour les exploitants : Etablir un guide des aides à la filière. (voir aide de l'ADEME pour achat de matériel qui opérera dans un territoire disposant d'une CFT, aides du FEADER...) Contacter les entreprises du territoire pour financer les bonnes pratiques (principe des paiements pour services environnementaux) Démarcher les banques afin de créer un partenariat qui permettra aux exploitants forestiers de bénéficier de tolérances sur les retards de mensualités en cas d'empêchements environnementaux ? Système qui pourrait bénéficier du fléchage des produits d'épargne à affichage durabilité.
Maîtrise d'Ouvrage	Cap Atlantique
Partenaires	CNPf Bretagne-Pays-de-la-Loire – Chambres d'Agriculture Bretagne et Pays-de-la-Loire – Régions Bretagne et Pays de la Loire – ADEME - FRANSYLVA – CETEF – Banques.
Calendrier prévisionnel	Année N à N+2
Budget prévisionnel	10 jours
Indicateurs de suivi	Nombre de propriétaires ayant bénéficié de financements Nombre d'exploitants ayant bénéficié de facilités
Difficultés pressenties	Volonté des élus pour la fiscalité encourageante Volonté des banques Motivation des exploitants pour le changement de pratiques

Fiche Action n° 4.2.1	Recenser les enjeux environnementaux du territoire et favoriser leur prise en compte dans la gestion des forêts
Constat/Enjeu	Constats Cap Atlantique est un territoire comportant de nombreux espaces protégés du fait d'une présence de milieux variés et notamment de milieux remarquables. Or les différents zonages, périmètres et statuts de protection, leur éventuelle superposition et les contraintes techniques et légales qu'ils impliquent ont pour le non-spécialiste une allure de « mille-feuilles administratif » décourageante. Enjeux La charte forestière ayant notamment pour objet de dynamiser la gestion forestière du territoire, les réactions des propriétaires face aux enjeux environnementaux peuvent suivre deux travers : - Ne pas gérer la forêt pour être certains de ne pas être en porte-à-faux vis-à-vis de la réglementation, ou de ne pas « détruire la nature » - Ignorer ces contraintes et enjeux écologiques et entreprendre des actions de gestion susceptibles de dégrader les habitats ou les espèces. Il est indispensable d'accompagner les propriétaires afin de leur garantir la possibilité de gérer leur forêt sans risque juridique et sans détruire un patrimoine naturel souvent familial dont ils peuvent se sentir les gardiens.
Descriptif de l'action	<u>Partie 1</u> Recenser les enjeux du territoire => Veiller à la prise en compte des différents zonages : • Natura 2000 • Sites classés et sites inscrits • Arrêtés de protection de biotope • Sites identifiés trame verte et bleue aux PLU • Tous ces sites sont consultables sur la BDD en ligne CARMEN des DREAL <u>Partie 2</u> Fournir aux propriétaires (intéressés par une démarche de gestion) une cartographie récapitulative des enjeux et toutes les actions à proscrire, à éviter, à privilégier sur sa propriété, en fonction des différents zonages, qu'il pourra également fournir à son gestionnaire, son ETF, son exploitant. -> A intégrer dans l'action 4.1.1.

Fiche Action n° 4.2.1	Recenser les enjeux environnementaux du territoire et favoriser leur prise en compte dans la gestion des forêts
Descriptif de l'action	<u>Partie 3</u> A destination des gestionnaires : sur une propriété exemple, avec de nombreux enjeux, déterminer une méthode pour gérer tout en respectant les différentes contraintes. A élaborer en collaboration avec un gestionnaire et à intégrer à l'action 4.1.1 A destination des ETF : sur une propriété exemple, avec de nombreux enjeux, déterminer une méthode pour exploiter tout en respectant les différents enjeux. A élaborer en collaboration avec un ETF et à intégrer à la charte de bonnes pratiques d'exploitation, voir action 4.1.2 <u>Partie 4</u> Création et pose de panneaux de chantier valorisant les chantiers "modèle" en lien avec l'action 4.1.2
Maîtrise d'Ouvrage	Partie 1 : Cap Atlantique Partie 2 : CNPF Partie 3 : Cap Atlantique Partie 4 : Cap Atlantique
Partenaires	CNPF Bretagne-Pays-de-la-Loire – CEN – PNR Brière – DDTM – DREAL
Calendrier prévisionnel	Partie 1 : Année N Partie 2 : Année N+1 Partie 3 : Année N+1 à N+2 Partie 4 : Année N+1 à N+2
Budget prévisionnel	10 jours de travail sur 3 ans Conception panneau 1 500 euros – Impression 2 000 euros
Indicateurs de suivi	Nombre de propriétaires ayant reçu une cartographie des enjeux sur leur propriété ou pourcentage de la surface forestière à enjeux dont le propriétaire a reçu une cartographie des enjeux. Nombre de chantiers-modèle.
Difficultés pressenties	Volonté des propriétaires de partager leurs informations pour la gestion-exemple. Motivation des ETF à consacrer du temps au projet.

Fiche Action n° 4.2.2	Soutenir des actions ciblées, en lien avec le maintien de la biodiversité et la prise en compte du paysage
Constat/Enjeu	L'environnement est un des atouts du territoire de CAP Atlantique et il convient de le préserver autant que possible. L'intercommunalité intervient depuis de nombreuses années en faveur de la biodiversité et reconnue Territoire Engagé pour la Nature. Elle anime de nombreux programmes d'actions en faveur de la biodiversité qui permettront (et permettent déjà) la réalisation d'actions en faveur de la biodiversité chez les propriétaires volontaires. Par ailleurs de nombreux Atlas de Biodiversité Communale sont portés par le PNR de Brière ou Cap Atlantique, permettant d'avoir une meilleure vision des enjeux écologiques. Pour inciter les propriétaires à prendre compte des enjeux de préservation de la biodiversité dans leurs propriétés, il convient de leur donner des outils clés en main, permettant de préserver ce qui existe, tout en prenant en compte la production de bois sur ces territoires.
Descriptif de l'action	• Programme de restauration ou de création de mares intraforestières selon enjeux; • Programme de restauration de lisières - ourlets (lien avec paysage) tant en bordure de boisements que le long des allées et layons; • Création d'îlots de vieillissement (absence de gestion) sur des boisements déjà mûres; • Maintien des clairières accueillant des milieux ouverts patrimoniaux (sur des surfaces ne limitant pas la surface forestière).
Maîtrise d'Ouvrage	Cap Atlantique
Partenaires	CEN – PNR Brière - CNPF Bretagne-Pays-de-la-Loire, Fédération des Chasseurs de Loire-Atlantique
Calendrier prévisionnel	Année N à N+2
Budget prévisionnel	16 jours sur 3 ans 45 000 euros de travaux sur 3 ans
Indicateurs de suivi	Nombre de mares intraforestières restaurées Surfaces de landes ou clairières intraforestières restaurées Linéaire de lisières et ourlets restaurés Surface d'îlots de vieillissement déclarée
Difficultés pressenties	Volonté des propriétaires de réaliser ces projets. Disponibilité de financements extérieurs. Volonté des élus d'assurer la Maitrise d'Oeuvre des opérations.

Fiche Action n° 4.2.3	Prise en compte de l'enjeu cynégétique sur le territoire
Constat/Enjeu	Les parcelles après coupe rase sont des lieux de refuge pour les sangliers. De plus, le chevreuil a une forte appétence pour les jeunes plants. Pour ce qui est des sangliers, l'enjeu est de contenir la population, afin d'éviter les dégâts impactant les agriculteurs et les accidents de la route. Pour ce qui est des chevreuils, l'enjeu est d'éviter une pression trop forte sur les zones forestières en régénération.
Descriptif de l'action	• Accompagnement à la gestion cynégétique par les Fédérations Départementales des Chasseurs; • Incitation des détenteurs de droits de chasse du chevreuil à se regrouper (en leur rappelant leur responsabilité au niveau de la gestion cynégétique alors que seules les Fédérations des Chasseurs assument financièrement les dégâts de gibier); • Organisation de réunions de propriétaires dédiées à la gestion cynégétique; • Localisation des "zones blanches" de chasse pour proposer une adaptation des pratiques; • Développement des pratiques sylvicoles (et d'exploitation) permettant d'accueillir le gibier / le détourner de la régénération : maintien de la végétation d'accompagnement, dispositifs de protection des plants.
Maîtrise d'Ouvrage	Cap Atlantique
Partenaires	Fédérations Départementales des Chasseurs 44 et 56 – Office Français de la Biodiversité - CNPF Bretagne-Pays-de-la-Loire – Chambres d'Agriculture Bretagne et Pays-de-la-Loire – FRANSYLVA - CETEF
Calendrier prévisionnel	Année N à N+2
Budget prévisionnel	Inclus dans autres actions
Indicateurs de suivi	Evolution des dégâts déclarés en agriculture sur le territoire. Nombre de boisements ou régénérations ayant échoué pour cause de dégâts de gibier
Difficultés pressenties	Acceptabilité de la chasse par les propriétaires

Fiche Action n° 4.3.1	Encourager les bonnes pratiques, permettant d'augmenter le stockage carbone sur le territoire
Constat/Enjeu	Sur les 30 dernières années, la température moyenne de la région a augmenté de 0,8°C à 1°C. Or, l'effet de serre responsable du changement climatique est majoritairement attribué au carbone atmosphérique. Or, la forêt joue un rôle important dans le cycle du Carbone au travers des 3 S et la mobilisation de bois est un moyen de participer à la neutralité Carbone du territoire. Pourtant, la forêt du territoire est sous-exploitée (Lopez, 2018) et des leviers d'actions sont donc possibles. Pour croître, les arbres séquestrent du Carbone dans le bois tout au long de leur vie et participent ainsi au piégeage du CO2 atmosphérique. C'est l'effet de Stockage. Ce Carbone reste piégé dans le bois jusqu'à la décomposition de ce dernier. Mobiliser du bois d'œuvre, permet de poursuivre le stockage du Carbone dans le matériau bois, sur une durée d'autant plus longue que le matériau produit à une longue durée de vie (charpente, bois construction, menuiserie...). C'est l'effet de Stockage. Mobiliser du bois-énergie relâche dans l'atmosphère du carbone qui a été stocké dans les quelques dernières années, ce qui implique un bilan carbone neutre à l'échelle de la vie du peuplement, et impose un reboisement, donc à nouveau du stockage à un horizon de quelques années sur la même surface. C'est plus avantageux que l'utilisation d'énergie fossile, qui relâche dans l'atmosphère du carbone qui en avait été extrait des centaines de milliers d'années auparavant. C'est ce que l'on appelle l'effet de Substitution. Valoriser la ressource localement évitera de plus la consommation d'énergies fossiles liée au transport.
Descriptif de l'action	Encourager les bonnes pratiques sylvicoles, finançables par le label bas carbone : • Boisements de terres non forestières : peu adapté au territoire; • Reconstitution de peuplements dégradés par des événements (attaque de pathogène, incendie, tempête); • Balivage. Sur le territoire s'appliquent particulièrement les situations de reconstitution de peuplements dégradés par un pathogène (encroûtement du châtaignier), et de balivage. D'autres type de financement peuvent exister (Mécénat, start'up diverses) pouvant s'insérer ou non dans le Label bas Carbone. En Bretagne, le programme Breizh Forêt Bois permet de subventionner les projets de boisement à hauteur de 80%. Constitution d'un catalogue de projets forestiers finançables par des fonds privés dans le cadre des politiques RSE des entreprises ou bien via les subventions Breizh Forêt Bois.

Fiche Action n° 4.2.3	Encourager les bonnes pratiques, permettant d'augmenter le stockage carbone sur le territoire
Maîtrise d'Ouvrage	Gestionnaires et CNPF (Label bas Carbone) - Cap Atlantique (autres financements publics/privés hors Label Bas carbone)
Partenaires	Gestionnaires forestiers professionnels – Experts – OGEC – Direction du Développement de Cap Atlantique
Calendrier prévisionnel	Année N à N+2
Budget prévisionnel	30 jours sur 3 ans
Indicateurs de suivi	Nombre de projets pris en charge par le Label Bas Carbone.
Difficultés pressenties	Difficultés à remplir les dossiers de financement ; les propriétaires devront être accompagnés => gestionnaires.



5. Mettre en valeur la forêt sur le territoire, intégrer sa multifonctionnalité

Objectif: 5.1 Redéfinir la place de la forêt dans les documents d'urbanisme

5.1.1 Sensibiliser les communes à la gestion forestière

5.1.2 Accompagner les communes dans la gestion des forêts communales

Objectif: 5.2 Valoriser les forêts communales

5.2.1 Exploiter du bois de chauffage et initier une filière charbon dans les forêts communales

Objectif: 5.3 Favoriser l'éducation à l'environnement, informer et promouvoir le territoire

5.3.1 Organiser une foire forestière

5.3.2 Informer sur la forêt et ses enjeux locaux les divers publics

Fiche Action n° 5.1.1	Sensibiliser les communes à la gestion forestière
Constat/Enjeu	Le territoire de Cap Atlantique inclut des surfaces forestières en Espaces Boisés Classés, et d'autres qui ne le sont pas. Selon qu'une forêt est en EBC ou non, les démarches à accomplir auprès de la commune avant une coupe ou un défrichement ne seront pas les mêmes. D'autre part, dans un contexte de paysage bocager et de petites surfaces boisées, se pose la question de l'accès aux chantiers et de l'éparpillement des parcelles. Il est important que les services des communes sachent comment traiter les diverses demandes et déclarations préalables à une intervention forestière, de sorte à faire respecter les obligations légales lorsqu'elles s'appliquent, et à ne pas freiner la gestion forestière durable lorsqu'il n'y a pas de contrainte légale à y appliquer. D'autre part, l'aménagement du territoire, et donc les zonages des PLU, peuvent faciliter ou compliquer la mise en place d'une gestion durable productrice de bois, selon qu'ils vont accentuer ou lisser les effets d'enclavement et les problématiques de desserte pour les engins.
Descriptif de l'action	<u>Volet services ADS</u> Former les services ADS à la réglementation des coupes, des défrichements, et au statut particulier des EBC ainsi qu'aux démarches qu'il implique. Les grands principes de la gestion et de l'exploitation forestière seront présentés. A l'issue de cette formation, leur mettre un guide à disposition reprenant les éléments qui leur permettront de prendre des décisions en fonction des situations. <u>Volet aménagement</u> • Assurer une veille sur l'aménagement du territoire (enclavement de parcelle, tonnage,...) dans les PLU; • Conseiller les services le cas échéant.
Maîtrise d'Ouvrage	Cap Atlantique
Partenaires	CNPf Bretagne-Pays-de-la-Loire – communes – DDTM
Calendrier prévisionnel	Année N à N+2
Budget prévisionnel	10 jours sur 3 ans
Indicateurs de suivi	Nombre d'agents formés / nombre d'agents ayant à traiter ce type de dossiers
Difficultés pressenties	Capacité à influencer le contenu des PLU face à d'autres problématiques.

Fiche Action n° 5.1.2	Accompagner les communes dans la gestion des forêts communales
Constat/Enjeu	Les communes du territoire sont propriétaires de boisements, environ 120 ha hors Forêt d'Escoubiac. De la même manière que la propriété forestière privée, les forêts communales sont très morcelées. Du fait des surfaces représentées, l'ONF a décliné l'application du régime forestier pour la plupart de ces forêts. Les communes sont pourtant intéressées pour valoriser leurs espaces forestiers, sans toutefois disposer des compétences techniques pour le faire. La mise en place d'une gestion durable des boisements communaux est importante afin d'assurer la sécurité des promeneurs (éviter le dépérissement et la croissance anarchique pouvant être source d'accidents), et d'assurer une production de bois source de revenus là où les stations et les peuplements s'y prêtent, et de flécher certains espaces forestiers pour la préservation de la biodiversité lorsqu'ils représentent l'enjeu principal.
Descriptif de l'action	Cap Atlantique a missionné un gestionnaire forestier en 2021 afin qu'il établisse un plan de gestion des bois communaux comprenant : • Un diagnostic des parcelles; • L'assignation d'objectifs à chaque parcelle; • Un plan d'interventions chiffré pour chaque parcelle. Il est dorénavant nécessaire d'accompagner les communes pour la mise en œuvre des interventions préconisées (martelages, chantiers d'exploitation, ventes, travaux sylvicoles...).
Maîtrise d'Ouvrage	Cap Atlantique
Partenaires	Gestionnaires forestiers
Calendrier prévisionnel	Livraison du Plan de gestion : janvier 2022 Accompagnement des communes Année N à N+2
Budget prévisionnel	10 jours sur 3 ans
Indicateurs de suivi	Livraison du plan de gestion Taux de réalisation, à l'année, des opérations prévues au plan de gestion.
Difficultés pressenties	Les communes se saisiront-elles de la gestion de leurs bois ou solliciteront-elles l'animateur charte pour suivre l'application du plan de gestion ? Souhaiteront-elles investir dans des opérations nécessaires pour l'amélioration des peuplements ?

Fiche Action n° 5.2.1	Exploiter le bois de chauffage et filière charbon dans les forêts communales.
Constat/Enjeu	Le coût des énergies augmente, ce qui vient s'ajouter à un coût de l'habitat (propriété ou location) qui s'enflamme également sur le territoire de Cap Atlantique. Le déséquilibre entre l'offre et la demande pour l'habitat sur le territoire ne permet pas aux locataires ou acheteurs d'être exigeants sur le confort thermique. L'accès au chauffage est un enjeu grandissant pour la population. En outre les forêts communales présentent parfois des caractéristiques inadaptées à une valorisation autre que le bois bûche ou le charbon de bois. De plus la forte capacité du territoire en hôtellerie de plein-air est susceptible d'occasionner une importante consommation de charbon de bois. La fourniture de bois de chauffage local permettra de soutenir les habitants du territoire (un tarif dégressif selon critères de ressources est possible) dans la régulation de leur budget énergie, et de diminuer le bilan carbone et nucléaire du poste chauffage du territoire. L'achat de bois ou de charbon de bois locaux des forêts communales garantit qu'ils proviennent de forêts gérées durablement au niveau tant écologique que social, étant donné l'existence d'un plan de gestion et la rigueur de la législation française quant à la protection de la forêt. L'approvisionnement local augmentera l'indépendance énergétique du territoire.
Descriptif de l'action	Accompagner les communes dans leur choix entre deux systèmes de valorisation du bois de chauffage : • Mise en place d'un système de vente bord de route de bois abattus et façonnés par les services espaces verts ou des bûcherons locaux et des entreprises d'insertion. Et • Mise en place d'une filière charbon de bois locale, avec vente dans les commerces du territoire. Cela implique de trouver une structure qui achète le matériel de transformation en charbon de bois, qui gère le conditionnement et démarche les points de vente. La Commune de Saint-Molf, propriétaire d'importantes surfaces forestières, apparaît extrêmement intéressée sur cette piste d'action.
Maîtrise d'Ouvrage	Cap Atlantique
Partenaires	Communes – Association Produit en Presqu'île guérandaise
Calendrier prévisionnel	Année N à N+2
Budget prévisionnel	10 jours sur 3 ans
Indicateurs de suivi	Ratio (Volume vendu) / (volume marqué)
Difficultés pressenties	• Trouver un transformateur pour le charbon; • Trouver des bûcherons ou former les agents espace verts pour le bois-bûche.

Fiche Action n° 5.3.1	Organiser une foire forestière
Constat/Enjeu	Le grand public est souvent peu au fait des activités forestières et ne fait pas spontanément le lien entre l'exploitation d'une parcelle et les objets en bois qui l'entourent. De plus, l'exploitation et la gestion forestières, parfois non réalisées dans les règles de l'art, font l'objet de médiatisations qui peuvent développer l'hostilité du public non averti contre toutes formes d'interventions. Un autre comportement fréquemment observé est le rejet des résineux dans le paysage, mais une préférence pour les résineux dans l'acte d'achat de bois par les particuliers. Enfin, le public peut avoir une préférence pour les forêts « propres » et prendre pour de la négligence les mesures de préservation de la biodiversité. Il est important de protéger les acteurs de la filière de dégradations volontaires de leur matériel (déjà observé sur d'autres territoires), et d'éviter les appels inutiles de plaintes aux communes. De plus, aider le consommateur à faire le lien entre les paysages forestiers et l'achat de bois pourrait participer à réorienter la demande de bois vers la production locale et les essences qu'il souhaite voir en forêt.
Descriptif de l'action	Organiser une foire forestière combinant vulgarisation des activités de la filière (aspect explicatif) et activités ludiques. • Pôle biodiversité et écologie : enjeux et fonctionnement des écosystèmes forestiers; • Pôle gestion et exploitation forestières : stands explicatifs, démonstration de débardage à cheval, façonnage de bois, élagage, semis en godets, jeux de reconnaissance d'essences...; • Pôle utilisation du bois : scierie mobile, ébénisterie ; communication sur la valorisation BO, BE, BI, stockage carbone, statistiques marché du bois en France, vendeurs de jeux en bois...; • Points récréatifs autres à déterminer. Evènement à organiser tous les 2 ans, sur des sites variés, en priorité lors de la journée nationale de la forêt le 21 mars ou de la nuit de la forêt en juin.
Maîtrise d'Ouvrage	Cap Atlantique
Partenaires	CNPf Bretagne-Pays-de-la-Loire -- FRANSYLVA – Office du Tourisme La Baule-Guérande – ONF – CPIE – Services espaces verts des communes hôtes – FIBOIS – PEFC – ONF - Gestionnaires
Calendrier prévisionnel	1ère édition en 2023
Budget prévisionnel	20 jours sur 3 ans
Indicateurs de suivi	Nombre de visiteurs à chaque édition
Difficultés pressenties	Mobiliser les exposants pour un évènement nouveau, d'autant qu'ils ne sont pas tous formés à l'interaction avec le public et la valorisation de leur métier. Mobiliser le public pour un évènement nouveau : attention au choix de la date de manière à ne pas entrer en concurrence avec un autre évènement. Problématique de la sécurité à gérer en cas de présence de machines ou de démonstration type élagueur-grimpeur.

Fiche Action n° 5.3.2	Informier sur la forêt et ses enjeux locaux les divers publics
Constat/Enjeu	L'exode rural a abouti à une déconnexion de la majorité de la population par rapport à l'aménagement et aux travaux des espaces ruraux. Ceux-ci leur semblent des refuges de nature, à préserver tels qu'ils sont. Cela est particulièrement vrai pour la forêt. D'une part, la durée de vie d'un arbre, souvent supérieure à la durée de vie d'un humain, peut induire une impression d'éternité, de repère immuable : il n'est pas acceptable pour le riverain que l'on supprime ce repère. D'autre part, les signaux d'alarme tirés à propos de la déforestation, qui est une réalité dans certains pays, aboutissent à des confusions et peuvent laisser le public croire qu'une intervention en forêt en France métropolitaine relève de la déforestation. Enfin, certains reportages ont mis sur le devant de la scène médiatique l'exploitation forestière et ses dérives, ce qui alarme encore plus le public. De ce fait, l'acceptabilité sociétale des opérations de gestion forestière est en ce moment faible, ce qui peut se traduire par des réactions hostiles et dans le pire des cas des atteintes aux matériels voire aux personnes.
Descriptif de l'action	Il est important d'amener le public à faire le lien entre l'exploitation d'une parcelle (qu'en général il considère comme une atteinte à la nature) et la consommation de bois (qu'en général il considère comme un achat lui permettant d'être plus proche de la nature). On pourra également alerter sur les différents modes de consommation portant atteinte aux écosystèmes forestiers mondiaux. Volet 1 : Animation grand public (CAP Atlantique/Prestataire) Avoir un stand « forêt » à chaque grand évènement de la Presqu'île : Mystères de La Baule, Fête du Parc, Fête médiévale, Fête du Pays Noir ?, Fête des jardins de La Turballe, Marché aux Fleurs de La Baule, Fête des Chalands fleuris à St André ; Journées du patrimoine chez les transformateurs, de sorte à toucher un public large et non averti. Différentes thématiques pourront être abordées : l'histoire de la relation entre l'humain et la forêt, les métiers de la forêt, la biodiversité forestière, les usages des différents bois, les forêts en France et dans le monde, les programmes de conservation en France... Recherche et/ou conception de supports de communication informatifs (kakémonos, flyers) et interactifs (jeux ? reconnaissance des essences, jeux de rôles sur la multifonctionnalité ?) Présentation du plan de gestion des bois communaux ? Promotion des entreprises bois du territoire ? Volet 2 : Animations à destination des scolaires (Prestataire) Participation d'écoles primaires à des chantiers de plantation constituant le reboisement de coupes rases ou définitives préalables, effectuées dans leur commune. Leur présenter la démarche, et demander l'autorisation parentale de participer au chantier, AVANT la coupe. Possibilité pour les écoles de faire intervenir un professionnel de la forêt (CNPF, ONF) ou de se faire financer des plants via le programme La Forêt s'invite à l'école : https://www.journee-internationale-des-forets.fr/la-foret-sinvite-a-lecole/monter-un-projet-pedagogique/

Fiche Action n° 5.3.2	Informersur la forêt et ses enjeux locaux les divers publics
Maîtrise d'Ouvrage	Cap Atlantique
Partenaires	CNPF Bretagne-Pays-de-la-Loire – CPIE – Office du tourisme – Fransylva - Quelques professionnels de la forêt et du bois souhaitant s'impliquer dans les animations grand public pour leur propre publicité (gestionnaire, bûcheron, ébéniste ?)
Calendrier prévisionnel	Année N à N+2
Budget prévisionnel	15 jours sur 3 ans Prestation CPIE Loire-Océane 15 000 euros sur 3 ans
Indicateurs de suivi	Nombre de personnes touchées Nombre d'élèves concernés par les animations scolaires et nombre de visiteurs des stands Nombre de personnes réagissant négativement aux exploitations forestières et se plaignant en mairies
Difficultés pressenties	Conception d'outils de communication adaptés – Attractivité des animations

Charte Forestière du Territoire de Cap Atlantique

Auteur:

Cap Atlantique - CNPF - Manon Lopez (ingénieur Conseil Forêt Environnement)

Contributeurs :

Tous les membres du Comité de Pilotage : Communes, Département, Région, Parcs naturels régional de Brière, Administrations d'Etat (DREAL, DRAAF, DDTM), Office Nationale des Forêts, Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire, FRANSYLVA, Entreprises de la filière bois, Atlanbois, CPIE Loire-Océane, Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire Fédération des Chasseurs de Loire-Atlantique, SPL La Baule-Presqu'île de Guérande, etc.

Financeurs:

FEADER et Région Pays de la Loire

